# PROCES-VERBAL DÉTAILLÉ DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 29 NOVEMBRE 2022 à 19h00, le Conseil du 19e arrondissement, légalement convoqué, sur convocation adressée le mercredi 23 novembre 2022 s'est réuni dans la salle des Fêtes de la Mairie, sous la présidence de M. François DAGNAUD, Maire d'arrondissement.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, M. BÉCHIEAU, Mme BÉNIÉ, M. BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes FERAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, M. GOLCZYK, Mmes GUY, JACOBS, JEMNI, KERBOUA, M. LAMBEY, Mme LE GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. PILARTZ, SERFATI, THÉBAULT, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. BITTAN à Mme GUY, Mme DEMBAK à Mme TIMSIT, Mme FLOCH à Mme FILOCHE (à son départ au point 10 du PV sommaire) Mme GAUTREAU à Mme JEMNI, M. GILLET à Mme AUSTIN, M. NAWROCKI à M. BORTOT, M. NORDMAN à M. DAGNAUD.

Absentes excusées : Mmes SOUMARÉ, KONÉ.

Secrétaire de séance : Mme Alice TIMSIT

Mme Kolia BÉNIÉ est arrivée au point 8 du PV sommaire, elle n'a donc pas voté les points de 1 à 7.

Mme FLOCH est sortie au point 10 du PV sommaire et a donné pouvoir à Mme FILOCHE pour voter en ses lieu et place.

M. LERT et Mme TOLEDANO sont arrivés au point 10 du PV sommaire, ils n'ont donc pas voté les points de 1 à 9.

M. WANG est arrivé au point 13 du PV sommaire, il n'a donc pas voté les points de 1 à 12.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la moitié au moins des membres du Conseil d'arrondissement étant présents.

**M. DAGNAUD** déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte, et précise qu'il s'agit du dernier Conseil d'arrondissement de l'année 2022. Le public dans la salle et les citoyens suivant à distance les débats sont salués. Ce dispositif est apprécié et contribue à une forme de transparence démocratique.

Après en avoir informé les présidents de groupes, un vœu supplémentaire, au titre de l'urgence, a été inscrit à l'ordre du jour initial. En effet, l'élément déclencheur est intervenu après l'envoi de l'ordre du jour. Ce vœu concerne la pérennité des collectes de déchets alimentaires mises en place dans l'arrondissement depuis 2019.

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour.

## 1. 192022071 Désignation de la secrétaire de séance du Conseil d'arrondissement du mardi 29 novembre 2022

M. DAGNAUD propose à Mme Alice TIMSIT, benjamine des élu. e. s présent. e. s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

## 2. D192022072 : Adoption du procès-verbal du 08 novembre 2022

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

## 3. 2022 DLH 255 Réalisation, 32-36 rue de Nantes (19e) d'un programme de construction de 44 logements sociaux PLS et 17 logements intermédiaires par Immobilière 3F – Subvention (1 867 600 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. MADEC

**Mme TOUBIANA** intervient sur cette délibération, en faveur de laquelle le groupe Changer Paris votera. Il s'agit de la création de logements sociaux, avec un programme équilibré qui convient aux jeunes étudiants. Toutefois, le groupe Changer Paris souhaite alerter sur les problèmes

rencontrés avec le bailleur immobilier 3F, évoqués lors du dernier Conseil, et espère que la construction de ces logements ne causera pas de nouveaux problèmes.

**M. MADEC** se félicite de l'évolution du vote du groupe Changer Paris, en faveur d'un programme de logement social dans le 19e. Ce programme est équilibré. Le bailleur a décidé d'acheter l'ensemble immobilier, et le montage a été réalisé avec la Mairie du 19e.

Le projet est destiné aux jeunes actifs ou étudiants. Il s'agit d'une réhabilitation du bâtiment conservé, en milieu vide et non occupé. Donc, il ne devrait y avoir aucun problème, contrairement au projet quai de Metz et sa surélévation en milieu occupé.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**4. 2022 DLH 257 Garantie du service des montants dus à 50 % d'un emprunt de droit allemand à zéro coupon de 21 300 000 euros souscrit par la RIVP pour le financement de diverses opérations**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA

**Mme TOUBIANA** prend la parole sur cette délibération, qui concerne deux programmes d'accession libre, en vue de leur conversion en logements intermédiaires sociaux. Il s'agit de garantir de nouvelles sources de financement à la RIVP afin qu'elle puisse continuer de mener sa politique de conventionnement, à laquelle le groupe Changer Paris est opposé.

Le groupe Changer Paris votera contre cette délibération.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant. e. s : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre d'abstentions : 0

**5. 2022 DLH 288 Réalisation, 42 avenue Jean Jaurès (19e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements PLS et de 10 logements en Bail Réel Solidaire par Paris Habitat – Subvention (856 543 euros)**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, MM. MANTE, M. MADEC

**M. DAGNAUD** indique en préambule que l'intervention de M. MANTE s'élargira aux deux délibérations suivantes.

**Mme TOUBIANA** s'exprime sur cette délibération. Lors des séances du Conseil de Paris de mars 2022, le groupe Changer Paris avait voté contre la DLH 69, car la parcelle avait fait l'objet d'une préemption par la Ville et d'un loyer capitalisé. Néanmoins, la programmation convient au groupe Changer Paris, car il s'agit de logements sociaux PLS et de BRS.

Le groupe Changer Paris choisit ainsi de voter pour cette délibération, malgré son vote contraire en mars 2022. Le programme est acceptable, et le loyer capitalisé a déjà été voté.

**M. MANTE** intervient sur les trois délibérations groupées, car ces projets méritent d'être soulignés. Le premier projet est situé au 42 avenue Jean Jaurès, où la Ville, par son action résolue, transformera un immeuble en mauvaise condition en logements sociaux. La Ville continue ainsi d'expérimenter la mise en place du bail réel solidaire (BRS). Le recours à cet usage immobilier, dissociant la propriété du foncier et celle du bâti, permet de produire des logements en accession à la propriété à des coûts bien plus abordables que le marché traditionnel. Ce dispositif permet aux classes moyennes de continuer à être propriétaires dans le 19e, une mesure à laquelle les écologistes sont attachés.

Un point d'alerte est toutefois émis sur cette rénovation. La livraison de la réalisation est annoncée en 2027, et celle-ci prévoit le recours au gaz comme énergie de chauffage. Or, ce projet pourrait permettre d'accélérer le développement durable du réseau de chaleur, qui passe au 54 avenue Jean Jaurès. Tôt ou tard, les chaudières à gaz murales devront être interdites, il serait dommage d'enfermer les concitoyen.ne. s dans des solutions non pérennes. Cette incitation à la vigilance, adressée aux élus, est valable pour tous les projets de rénovation, et s'inscrit dans le temps long de l'objectif de baisse des émissions du Plan climat.

Le second projet est situé avenue de Flandres. L'usage du bâti est particulièrement intelligent, car il consiste à transformer des bureaux vides en logements sociaux, au sein de l'immeuble existant.

Le dernier projet concerne le 112 rue de Meaux, où la Ville a exercé son droit de préemption pour devenir propriétaire de l'immeuble à rénover. Ainsi, la Ville, par son action, permet de lutter contre l'habitat insalubre ou/et indigne. Ce travail de longue haleine, peu visible, permettra à des habitant. e. s du 19e de retrouver, à terme, une qualité de vie digne.

Les élus sont appelés à voter en faveur de ces délibérations.

**M. MADEC** répond, satisfait de cette unanimité concernant le programme de l'avenue Jean Jaurès. Ce programme est exemplaire, avec de la mixité d'habitat, du BRS sur la rue et du PLS à l'arrière. Une réunion s'est tenue avec Paris Habitat pour rassurer les occupants. En effet, l'indivision souhaitait vendre à un marchand de biens et la Ville a considéré qu'il était plus opportun de réaliser ce programme. Les locataires ont été rassurés, des solutions de relogement seront proposées par Paris Habitat. Étant donné l'envolée du prix du gaz, il serait plus judicieux d'envisager un autre mode de chauffage. Pour répondre à Mme KERBOUA, la Ville a appliqué son droit de préemption, car le prix de vente n'était pas excessif, et l'achat de l'immeuble par un marchand de biens n'était pas destiné à créer du logement social.

Depuis la loi adoptée par Julien Denormandie, ancien ministre du Logement, lors de la préemption par un bailleur social, les locataires sur place ont un droit d'option, pour rester locataire ou dans les critères d'un logement social. Ainsi, les locataires qui souhaiteront rester le pourront, selon la condition la plus avantageuse pour eux.

**M. DAGNAUD** conclut qu'il s'agit d'une réelle avancée. La mairie a connu des situations compliquées avec des locataires préexistants dans des immeubles rachetés ou gérés par un bailleur social. Ces situations ont parfois mené à imposer des surloyers à des résidents, bien sûr justifiés par leur situation fiscale des résidents, qui ont dû quitter des immeubles où ils vivaient depuis longtemps. Le droit d'option permet davantage de souplesse et pourra être utilisé dans ce projet.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 36 dont 6 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**6. 2022 DLH 329 Réalisation, 52 avenue de Flandre (19e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux (7 PLS) par la RIVP**
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE, MADEC

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**7. 2022 DLH 360 Réalisation, 112 rue de Meaux (19e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements (16 PLS) par la RIVP — Subvention (1 373 570 euros)**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA, M. MADEC

**Mme KERBOUA** prend la parole pour expliquer le vote du groupe Changer Paris. Après la délégation par la Ville de son droit de préemption, la RIVP a acquis l'immeuble situé 112 rue de Meaux et propose de réaliser un programme d'amélioration, avec 16 logements PLS. Le projet consiste en une rénovation en milieu occupé et en l'aménagement des combles permettant la création d'un logement. Il s'agit d'un immeuble classique du XXe siècle, type faubourien, avec deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée, donnant sur la rue de Meaux, et 16 logements. Le bâtiment comporte un rez-de-chaussée et quatre étages, avec des combles anciens aménagés. L'ensemble est composé de trois corps de bâtiments, étroits.

La démarche de développement durable est remarquée par le groupe Changer Paris, visant à améliorer la performance thermique du bâtiment, avec un gain de 30 %. Cependant, le groupe Changer Paris s'interroge sur le devenir des anciens locataires, la possibilité qu'ils restent dans les logements rénovés et dans quelles conditions.

La question posée concerne aussi la préemption de cet immeuble, qui ne nécessite pas de travaux lourds, et le souhait des anciens propriétaires de réellement vendre.

Le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce vote, en attendant des réponses à ces questionnements.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant. e. s : 36 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR)

*[Entrée de Mme Bénié]*

**8. 2022 DLH 397 Réalisation, 105-109 boulevard Macdonald (19e), d'un programme de construction de 41 logements sociaux (12 PLAI-17 PLUS-12 PLS) et 47 logements intermédiaires par Immobilière 3F-Subvention (2 863 265 €)**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT, MADEC

**M. BORTOT** présente cette délibération et salue ce projet ambitieux. Il s'agit de la transformation de bureaux en logements, qui offre une garantie écologique par l'utilisation de matériaux biosourcés. Le groupe communiste considère indispensable cette transformation de bureaux en logements, pour continuer à loger les Parisiens et Parisiennes. Il faut développer une plus grande plasticité dans la transition des usages des bâtiments, et mettre en œuvre tous les moyens, dont la préemption, pour loger les Parisiennes et Parisiens. Le travail réalisé sur la mixité sociale est à souligner, avec ces 41 logements sociaux, dont 12 en PLAI et 15 en BRS.

**M. MADEC** ajoute que la crise COVID a permis ce projet, car initialement l'immeuble devait être racheté par un groupe hollandais pour en faire un hôtel atypique. Avec la forte crise du tourisme, le groupe a renoncé à son projet d'hôtel. Ainsi, 3F a racheté le bâtiment et propose une mixité de fonctions, qui n'existait pas à l'origine. La Ville de Paris et la mairie du 19e discutent avec le bailleur pour parvenir à cette mixité.

Il faut ajouter que les trois niveaux de sous-sol sont inutilisables actuellement, une partie sera curée et remplie de terre pour créer des espaces de pleine terre. Une occupation temporaire est prévue avec le collectif de *street art* Color Festival, leurs créations sont très bien. Le collectif animera le lieu de février à décembre (2023).

**M. DAGNAUD** remarque que ces différents programmes portent une politique d'accès aux logements publics et s'adressent aux demandeurs de logement, pour répondre à la diversité des situations et besoins des concitoyens. Ces projets comportent du logement social, du logement intermédiaire, de l'accession sociale à la propriété, des résidences pour étudiants, des résidences pour jeunes salariés. Cette diversité est fondamentale pour préserver la force du 19e, et faire vivre ensemble des populations complémentaires et différentes. Il s'agit de poursuivre cet élan vers la mixité sociale et de veiller à proposer des solutions de logement pour tous ceux qui en ont besoin, dans la diversité de leurs besoins. Cette série de délibérations en témoigne.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 37 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Roger MADEC et Mme Colombe BROSSEL, co-rapporteurs :**

**9. 2022 DLH 338 Réalisation au sein du groupe « Indochine Sérurier » (19e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat — Subvention (5 293 063 euros)**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE

**M. DAGNAUD** indique en préambule qu'au-delà de la réalisation de nouveaux projets, la question de l'entretien du patrimoine actuel reste nécessaire. Il est très important que des moyens soient mobilisés, comme ils le sont dans le 19e, pour assurer l'entretien et l'amélioration du cadre de vie des locataires du parc social.

**M. MANTE** intervient sur cette délibération, dont l'intitulé est réducteur. En effet, il s'agit d'un projet de plus grande envergure qu'une simple réfection de la végétalisation. Il est ici question de restructuration de l'espace public intérieur, de gestion des eaux de pluie, de mise en accessibilité, d'éclairage, de réfection d'ascenseur, d'abri de vélos et de végétalisation. Il s'agit de préparer cet ensemble immobilier aux conditions climatiques d'aujourd'hui et de demain, pour 1 204 logements. Le coût total de ces travaux s'élève à 19 millions d'euros et reflète la volonté de la Ville de rendre les logements sociaux conformes au défi du XXIe siècle. Cette délibération est l'occasion de mettre en lumière les efforts de la Ville.

Le groupe écologiste invite à voter pour la délibération.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 37 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 6 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

*[Entrée de M. Lert et de Mme Toledano]*

*[Sortie de Mme Floch]*

**M. Roger MADEC et M. Philippe MANTE, co-rapporteurs :**

**10. 2022 DLH 286 Réalisation, 1/5 rue de la Prévoyance et 4-10 rue Gaston Pinot (19e) d'un programme de rénovation de 150 logements sociaux par Paris Habitat — Subvention (3 329 360 euros)**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, SERFATI, MANTE

**M. DAGNAUD** précise s'être rendu à plusieurs reprises dans cette résidence, avec son adjointe Colombe BROSSEL. La mairie sait que cette rénovation est très attendue par les résidents.

**M. SERFATI** s'exprime sur la délibération et confirme que le groupe Changer Paris a une conception différente de la majorité municipale, sur les outils juridiques de la mairie par rapport au logement social, à la préemption, ou réquisition. Les rénovations d'immeuble sont fondamentales, ainsi, le groupe Changer Paris votera pour cette délibération.

Cependant, une interrogation se pose. Si le coût d'un lot se situe globalement entre 40 000 et 60 000 euros, après calcul, le coût de la rénovation par lot s'élèverait ici à 235 000 euros. Le groupe Changer Paris sollicite une explication sur ce coût excessif, qui apparaît démesuré.

**M. MANTE** intervient à son tour sur cette délibération, qui concerne le groupe HBM Prévoyance. Il s'agit à nouveau d'une rénovation importante, en termes de performance énergétique et de réagencement des appartements, afin qu'ils soient conformes au confort attendu au XXIe siècle. Au niveau de l'énergie, le recours au réseau de chaleur de la CPCU est une solution technique, qu'il faut encourager, car elle limite l'exposition des locataires au prix élevé du gaz et permet de bénéficier d'une chaleur faiblement carbonée. La réduction de consommation de l'énergie sera de plus de 60 %, le projet est donc particulièrement vertueux. Enfin, il faut noter l'engagement financier conséquent de Paris Habitat pour 35 millions d'euros. Ces lourds travaux doivent être réalisés en milieu non occupé, il faudra porter une attention particulière aux conditions de relogement (ou logement temporaire) des locataires.

Le groupe écologiste invite le conseil à soutenir cette délibération.

**M. DAGNAUD** répond au sujet du calcul mentionné par M. SERFATI. Ce calcul est à amender et à relativiser, car il faut intégrer, comme l'a indiqué M. MANTE, le coût du relogement. Une opération de cette ambition ne peut être réalisée en milieu occupé, et donc implique de reloger les habitants. Les bailleurs ont l'habitude de prendre en charge le coût des déménagements. Ce coût supplémentaire n'est pas réductible à l'unité par logement. Par ailleurs, au-delà du programme concernant les travaux sur les logements et le Plan Climat, il faut ajouter la requalification totale et complète des espaces extérieurs. Ainsi, ce calcul qui donne un chiffre élevé, et justifié par l'ampleur de l'opération, intègre des paramètres multiples. Le calcul rapporté aux unités de logement n'est donc pas significatif.

**Mme TOUBIANA** répète que le montant est tout de même élevé.

**M. DAGNAUD** cite le célèbre adage « quand on aime, on ne compte pas ». Mais concernant le logement social, les comptes restent très précis. Les habitants de ces résidences ont attendu longtemps le lancement de cette opération. Ces résidents ne reprocheront pas de consacrer des moyens à la hauteur de leurs besoins. La Ville de Paris reste rigoureuse et vigilante sur le bon usage des fonds publics. En l'occurrence, la Ville intervient à hauteur de 3 millions d'euros, donc elle est loin de porter seule cette opération.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**11. 2022 DLH 310 Réalisation, 11 rue de Rouen (19e), d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux par Immobilière 3F – Subvention (105 201 euros)**
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE

**M. MANTE** prend la parole et signale que son propos sera d'abord général, puis concentré sur les enjeux de cette délibération. Dans l'ordre du jour, huit délibérations traitent de rénovation du bâti. Il s'agit de la volonté de la Ville d'accélérer la rénovation du bâti pour tenir les objectifs du plan Climat. Il est réjouissant de constater que le projet de rénovation du 41 avenue de Flandres devrait recourir à la pose de panneaux solaires. L'énergie solaire, en cette période de crise énergétique, est une véritable solution pour protéger les citoyens précaires. Les bailleurs sociaux sont invités à utiliser davantage les panneaux solaires.

Concernant la délibération, celle-ci concerne un immeuble qui a besoin d'entretien, en brique. Dans les documents soumis, il est indiqué que « *le recours à l'isolation thermique par l'intérieur était la seule solution pour améliorer l'isolation des façades, sachant que l'isolation par l'extérieur n'a pas été autorisée par les services instructeurs* ». Ce refus, probablement motivé, aura des conséquences sur les performances de la rénovation menée, qui ne sera pas aussi efficace. Cet élément est souligné, car ce bâtiment et les îlots HBM des délibérations précédentes sont constitués de briques apparentes. Ainsi, cette rénovation est à la croisée de deux injonctions contraires : rénover pour mieux isoler et préserver l'intégrité du patrimoine existant. S'il est nécessaire de préserver le patrimoine, cette nécessité ne peut pas faire obstacle à une rénovation performante, qui passe par une isolation de l'extérieur. En effet, isoler par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques, et le froid qui peut rentrer dans les logements. À l'heure du plan

Climat et d'une accélération cruciale de la baisse des émissions de gaz à effets de serre, un chantier politique s'ouvre et doit être affronté.

Il est réjouissant qu'une réunion avec les architectes des Bâtiments de France ait lieu à la fin du mois de décembre, afin de tenter de trouver un chemin. Des évolutions de doctrines sont souhaitées. Malgré cette alerte d'ordre général, le groupe écologiste ne s'oppose pas à ce projet, impatient et curieux de voir fonctionner les radiateurs numériques prévus dans la rénovation. Cette idée est très ingénieuse, qui répartit la chaleur liée aux usages du numérique, pour chauffer à moindre coût des surfaces d'habitation.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Halima JEMNI, rapporteur :**

**12. D192022079 Communication sans vote sur les investissements d'intérêt local**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, M. LAMBEY

*[Entrée de M. Wang]*

**Mme JEMNI** présente cette communication. Il faut d'abord rappeler le cadre juridique de ces investissements d'intérêt local. Depuis 2010, dans le cadre du renforcement des compétences des mairies d'arrondissement, les maires d'arrondissement disposent d'un pouvoir de décision pour la programmation de travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire. Le maire se voit donc alloué deux enveloppes, l'une pour les équipements de proximité et l'autre pour l'espace public, au sein desquelles il détermine les opérations devant être financées au titre du budget primitif.

La Ville de Paris distingue trois types d'investissement localisé.

L'investissement d'intérêt local porte sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics. L'affectation de ces crédits fait l'objet, dans la limite de l'enveloppe impartie, d'un dialogue constructif et ouvert de gestion avec les directions et la mairie d'arrondissement. Les visites fonctionnelles d'architecture sont l'occasion de faire le point sur les besoins et les demandes émanant du terrain. Ces investissements sont constitués de deux enveloppes. La première est dédiée à l'entretien des espaces publics, dont les parcs et jardins inscrits à l'inventaire, et la voirie secondaire. La seconde est dédiée aux équipements de proximité, à l'exception des travaux de ravalement, des travaux sur les piscines et des opérations sur le confort thermique et l'accessibilité. Pour 2023, le montant de cet investissement s'élève à 4 785 417 € pour les équipements de proximité, et 1 571 k€ pour l'espace public, soit 6 356 417 € au total.

L'investissement d'intérêt local a deux types. Le type 1 concerne en général des aménagements de projet. Il représente un montant de 13 352 k€, et a permis d'aménager le jardin de l'îlot Riquet (en cours), la restructuration de la crèche Préault et la rénovation de différents gymnases. Le type 2 concerne l'entretien, et s'élève à 5 435 k€ pour l'année 2023. Ces investissements permettront la réalisation de travaux d'entretien dans les écoles, les crèches et les équipements sportifs, la voirie et les espaces verts. En 2023, les enveloppes « Embellir votre quartier » sont intégrées aux investissements localisés de type 2.

**M. LAMBEY** intervient sur cette communication, qui soulève quelques interrogations. Il faut souligner l'effort de clarté et précision de Mme JEMNI. Le groupe Changer Paris est heureux qu'une partie des deniers publics serve aux trottoirs et espère une meilleure sécurité lors de déplacements pédestres. L'intitulé d'une opération visant à « embellir le quartier » est noté. Cette belle ambition est partagée par le groupe Changer Paris, car le 19e en a bien besoin. Les travaux prévus, à hauteur de 200 k€, pour la salle des fêtes de la mairie, sont aussi remarqués.
Concernant le jardin de l'îlot Riquet-Orgues de Flandre qui nécessite, en effet, un rafraîchissement, le budget consacré à celui-ci à hauteur de 6 millions d'euros interpelle. Ce budget est peut-être surdimensionné, au regard du trafic qui s'y déroule dès la tombée de la nuit. Le groupe Changer Paris constate que ce montant est le double du budget consacré aux travaux dans les écoles du 1er degré.

Enfin, le groupe Changer Paris est attaché au parc des Buttes Chaumont et avait alerté sur les risques d'effondrement et de dégradation de certains espaces. Le groupe constate que les travaux prévus concernent l'entretien des allées, et s'interroge sur les autres problématiques et les risques pour les usagers de ce bel espace vert.

**Mme JEMNI** répond aux interrogations du groupe Changer Paris, remercié pour partager de nombreux points de cette communication. Concernant l'îlot Riquet, le projet d'aménagement date de l'ancien mandat, et a fait l'objet de nombreuses concertations dans le cadre de la réhabilitation des Orgues de Flandre. Ce projet est suivi depuis longtemps par la mairie, avec un financement de l'ANRU. L'adjointe reste à disposition du groupe Changer Paris, pour donner les éléments sur le réaménagement des Orgues de Flandre. Sur le site de la mairie du 19e, tous les documents présentés dans les réunions publiques sont disponibles : https://mairie19.paris.fr/pages/renovation-du-jardin-des-orgues-de-flandre-et-vegetalisation-des-rues-du-quartier-participez-a-la-concertation-16964. Il s'agit bien d'une transformation totale du jardin, avec un travail sur les assises, les pelouses, etc. Ce projet est ambitieux et les 6 millions d'euros investis sont totalement justifiés.

**M. DAGNAUD** ajoute que le budget de 200 k€ pour la rénovation de la salle des fêtes n'est pas démesuré. Elle n'a pas été rafraîchie depuis au moins 25 ans et accueille régulièrement des expositions — comme la récente exposition d'Arts 19 —, de nombreuses réunions publiques et cérémonies, comme la remise des diplômes du brevet des collèges. Cette salle est constamment mobilisée, au service des habitants et nécessite une rénovation, car la dernière date du siècle dernier. La salle des fêtes sera ainsi indisponible pendant quelques mois, le Conseil d'arrondissement se réunira provisoirement dans d'autres locaux.

Concernant la rénovation en cours du parc des Buttes Chaumont, la mairie accorde à celle-ci une grande attention, avec l'engagement constant de la Ville de Paris, de Mme HIDALGO et de son adjoint M. NAJDOVSKI. Des travaux sont réalisés actuellement, ainsi que des investigations complémentaires en parallèle, notamment sur la partie falaise et la paroi rocheuse au centre du parc. Cette falaise reste compliquée et énigmatique, car il s'agit d'une construction artificielle. Avant de définir le processus des travaux, il faut conclure ces investigations pour comprendre l'évolution de cette falaise artificielle. L'épreuve du temps a révélé des fragilités, qui ont conduit aux mesures de protection installées. La responsabilité est partagée par la mairie et les élus de ne mettre personne en danger. La mairie mène ce travail avec l'expertise et le soutien des autorités habilitées à l'éclairer sur ce chantier. Il s'agit de l'un des gros chantiers de la mandature, qui continuera de mobiliser l'exécutif. Les concitoyens, les Parisiens et les habitants du 19e sont très attachés à ce joyau du patrimoine des parcs parisiens.

**13. 2022 DVD 91 Avenant à la convention d'exploitation des lignes de bus de quartier à Paris dites Traverses**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT, LAMBEY, Mme JEMNI

**M. BORTOT** prend la parole sur cette délibération, qui est l'occasion de souligner l'importance du réseau de bus et des traverses, pour les habitants du 19e. Les aménagements pour les mobilités douces et les bus se combinent parfaitement, et n'impactent pas le trafic.
Le groupe communiste fait part de son inquiétude quant aux conditions de transport des usagers ces derniers mois sur le réseau de bus de la RATP. Le dispositif « Je signale mon bus » démontre les retards et les inquiétudes. Il faut ajouter à ce contexte une pénurie de conducteurs/conductrices, que doit affronter la RATP. Il manque 2 000 conducteurs en Île-de-France. Le groupe communiste s'inquiète également de la probable hausse du Passe Navigo à 90 euros. Les élus du conseil doivent être préoccupés par cette augmentation, car les moyens de transport sont très utilisés par les personnes âgées. La fréquentation risque de baisser si le Passe Navigo augmente. Des mobilisations sont en cours pour demander le maintien du tarif initial.

**M. LAMBEY** rappelle l'engagement du groupe Changer Paris, pour favoriser les moyens de circulation dans la ville, voitures, vélos et bus. La délibération présentée concerne trois traverses parisiennes, dont la traverse Flandre qui relève de l'arrondissement. La prolongation de 173 mètres implique un avenant financier. Lors des derniers conseils, le groupe Changer Paris a trouvé la majorité très virulente à l'encontre de la gestion d'Île-de-France Mobilités. Or, en l'espèce, cette fougue n'est pas aussi perceptible, pour éviter le paiement d'un surcoût ou une meilleure négociation avec la RATP. Ce manque d'ardeur s'explique peut-être par la gestion calamiteuse de l'exécutif parisien concernant la voirie publique. En effet, le préambule de l'avenant rappelle que ce surcoût est lié à différentes transformations de l'espace public, ayant entraîné les modifications globales d'itinéraire.

L'exécutif parisien ne peut plus continuer de gérer ainsi la voirie et le domaine public, il est temps de changer et de diriger avec une réelle vision pour les Parisiens et les Parisiennes. Les citoyens sont excédés par ces travaux répétitifs et coûteux. Dernièrement, des habitants du 19e se rapprochaient du groupe Changer Paris, car ils ne comprenaient pas cette inaccessibilité récurrente de leurs trottoirs. Au premier trimestre, la voirie est en travaux pour détérioration des réseaux ; le trimestre suivant, la voirie est dégradée pour des connexions avec la fibre ; et en fin d'année, tout est redémoli pour remodifier la piste cyclable. Le groupe Changer Paris a régulièrement rappelé à ce conseil que la gestion de l'espace public manquait de cohérence, de stratégie et de gestion pérenne. Ces égarements en matière de politique publique ont un coût financier pour nos administrés, qu'ils ne peuvent supporter.

Le groupe Changer Paris avait posé une question écrite lors du Conseil de Paris, relative aux conditions de circulation des bus à Paris. Une vraie réponse reste attendue, la mairie du 19e a peut-être des informations concernant l'arrondissement. Dans tous les cas, le groupe Changer Paris sait ne pas bloquer inutilement des décisions, et votera pour cet avenant. L'exécutif est toutefois appelé à davantage de cohérence dans sa gestion de l'espace public.

**Mme JEMNI** répond être abasourdie par les propos de M. LAMBEY. Sa précédente intervention était plus constructive ; celle-ci est exagérée par rapport au 173 mètres concernés. Ce changement de trajet existe depuis 2020, cet avenant arrive après, par essence. L'espace public n'est pas figé, des travaux et projets ont eu lieu, comme « la rue aux écoles ». Il s'agit là d'un simple changement de trajet et d'un parcours prolongé de 173 mètres. Ce n'est pas cette opération qui cause la hausse du Pass Navigo à 90 euros.

L'intervention de M. BORTOT est partagée, concernant cette offre de bus complémentaire, qui est importante dans ces quartiers excentrés du nord-ouest du 19e. La mairie s'est battue pendant des années pour obtenir cette traverse, puis pour la maintenir quand elle était en danger.

L'indignation du groupe communiste est partagée par l'exécutif concernant cette augmentation tarifaire du Pass Navigo et du ticket de métro, qui sera le sujet du prochain conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités. Il faut attendre ce CA du 7 décembre, pour savoir si cette augmentation sera votée. Un bras de fer entre la région et l'État se tient sur la question, mais les perdants restent les Franciliens, qui souffrent déjà de l'inflation. Si cette augmentation a lieu demain, ils souffriront davantage, comme le conseil l'a déjà souligné. Actuellement, l'offre de transport est plutôt dégradée, une situation vécue quotidiennement sur le réseau de bus avec d'énormes délais d'attente. Une amélioration avait été annoncée pour le mois de novembre ou décembre, mais elle n'est toujours pas visible et les délais d'attente ont même empiré.

À l'instar du groupe Communiste, la mairie a bien noté les prochains rendez-vous, afin de s'opposer à cette réforme tarifaire.

**M. DAGNAUD** rappelle en conclusion l'attachement de la mairie à cette ligne de bus d'hyper proximité qu'est la Traverse. La mairie a ainsi obtenu sa mise en service en 2007. Il faut préciser que le trajet dans le 19e ne change pas, et continuera de relier la Porte de la Chapelle à la Porte d'Aubervilliers, en passant par Rosa Parks, les jardins d'Éole et la rue d'Aubervilliers. Il n'y aura aucune modification de trajet, les quelques variations évoquées dans la délibération sont dans le 18e.

La vigilance des élus est saluée, car il est utile qu'ils sachent s'indigner, notamment des conditions de transport des concitoyens en région parisienne. Ces conditions de transport sont sous la responsabilité du camp politique du groupe Changer Paris, à travers la Présidente d'Île-de-France Mobilités, Mme PÉCRESSE. Les lignes de métro sont surchargées ; les attentes entre les bus deviennent anormales et préoccupantes ; et les pénuries d'emplois sont majeures. La situation est catastrophique, le service dégradé, et la seule réponse est une explosion inimaginable du tarif, de l'accès au service de transport public. La situation est très grave, et si le groupe Changer Paris est cohérent, il doit être mortifié... Le service se dégrade, les coûts explosent et cette lourde contradiction doit être supportée par les usagers. Il s'agit bien d'une mauvaise gestion face à laquelle la mairie ne restera pas passive. En effet, des mobilisations sont en cours, pour s'alarmer de cette situation.

Au-delà du débat politique, dont les artifices sont connus et auxquels l'opposition n'échappe pas toujours, l'inquiétude reste cette dégradation manifeste et majeure, sans issue à ce stade, de la qualité du service. Or, le réseau de transport collectif est nécessaire pour développer des alternatives à la voiture. Il faut un service performant, de qualité, sécurisé, fiable et à un coût abordable. Cette équation s'effrite malheureusement.

**Mme TOUBIANA** répond que la majorité municipale doit être également attristée de l'augmentation de la taxe foncière à Paris.

**M. DAGNAUD** déclare être conscient de l'effort demandé aux concitoyens propriétaires à Paris. Ils ont compris que les relations financières entre la Ville et l'État se sont dégradées ces dernières années, au détriment des Parisiens. Comme d'autres collectivités, Paris doit repenser les ressources fiscales entre ses mains. Malgré l'augmentation annoncée, la taxe foncière supportée par les Parisiens restera très en deçà de la moyenne des grandes villes françaises. Elle arrivera à 20 points, quand elle est à 41 points dans les grandes villes de France. Les villes gérées par les collègues LR du groupe Changer Paris sont de loin les plus lourdes en termes de fiscalité. Il vaut mieux se garder de comparaisons qui ne seront pas à l'avantage du groupe Changer Paris.

L'effort réel demandé aux concitoyens propriétaires à Paris n'est pas une décision prise de gaieté de cœur. La Ville aurait pu renoncer à la taxe foncière, en renonçant alors à la gratuité pour les collégiens et adolescents des titres de transport, à stabiliser les tarifs de restauration scolaire, et en répercutant très brutalement le renchérissement des coûts énergétiques et alimentaires sur le tarif des cantines. Certes, il aurait été possible de ne pas toucher à la taxe foncière en dégradant

tous les services publics dont bénéficient les concitoyens. Dans une logique de solidarité, les moins favorisés profitent davantage de ces services publics. Donc, en toute lucidité, la Ville de Paris assume ce choix exigeant de solliciter un effort solidaire auprès des propriétaires parisiens. Il faut rappeler que les propriétaires en difficulté sont exemptés. Ce débat est une belle illustration de la différence d'approche, concernant les services publics et la solidarité citoyenne.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Gwenaëlle AUSTIN, rapporteure :**

**14. 2022 DSOL 141 Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FILOCHE

**M. DAGNAUD** remercie en introduction Mme FILOCHE de mettre en lumière cet engagement de solidarité très important, connu dans le 19e.

**Mme FILOCHE** profite de cette délibération pour réaffirmer l'importance des bagageries, à Paris et en particulier le 19e. Elles sont d'abord essentielles et précieuses par leur utilité sociale. Ce sont des lieux où les personnes sans domicile peuvent déposer leurs valises et paquetages, quand elles se déplacent toute la journée pour des rendez-vous avec l'assistante sociale, des entretiens professionnels ou d'autres démarches. Ensuite, ces bagageries s'appuient beaucoup sur le bénévolat, et créent du lien social dans de nombreux quartiers. Cette solidarité démontre que les Parisiens restent sensibles et engagés. Enfin, cette délibération permet de souligner le soutien de la Ville de Paris envers ces structures.

Ce soutien financier aide à trouver des locaux, la question immobilière étant compliquée à Paris, à offrir des collations ou laver son linge, quand les locaux disposent d'un espace et d'un lave-linge. Dans le cas de la bagagerie du 19e, des actions culturelles sont organisées pour les personnes accueillies. À cet égard, l'équipe d'Au Bagage du Canal, la bagagerie du 19e, est saluée. La bagagerie dispose de 46 casiers et a accueilli 61 personnes durant l'année 2021, dont 15 % de femmes. Au Bagage du Canal ne démérite pas sur sa capacité à s'engager et à accompagner les publics vers des actions liées au quartier et à la ville. Paris compte sept bagageries (5e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e), et une bagagerie dans le 6e ouvrira en 2023. Il existe trois bagageries dans trois bains-douches, dans les 4e, 11e et 12e. Ces bagageries sont citées, car il s'agit d'un engagement de la mandature. À la fin du mandat, l'objectif est celui d'une bagagerie par arrondissement.

**M. DAGNAUD** salue à son tour la Bagagerie du canal, qui remplit une mission essentielle depuis la fin 2018. L'équipe de bénévoles, autour de la Présidente Annie Lenté, anime de manière formidable ce lieu de fraternité et d'entraide. Ce lieu accompagne des personnes en situation de grande précarité sur un chemin de sortie. La mairie est ravie de pouvoir renouveler son soutien.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :**

**15. 2022 DFPE 184 Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 2 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA

**Mme KERBOUA** présente la délibération. La maison des Bout'chou totalise 575 places à Paris, dont 80 dans le 19e. La subvention exceptionnelle est divisée entre 200 k€, pour permettre à l'association de rétablir son équilibre financier, et 200 k€ sur la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023, car le compte de résultat 2021 se solde sur un déficit de 762 740 k€. Sa situation financière continue de se dégrader en raison de l'augmentation des dépenses et la baisse des produits d'activité. L'association s'est engagée de son côté à prendre des mesures, afin de rétablir son équilibre financier.

Le groupe Changer Paris est très attaché à la qualité d'accueil des enfants parisiens et votera pour cette délibération.

**M. CHAOUAT** remercie le groupe Changer Paris de voter pour cette délibération. Pour rappeler le contexte, au Conseil de Paris de novembre 2021, une convention d'objectif a été signée avec l'association La Maison des Bout'chou, relative au fonctionnement de ces établissements d'accueil de la petite enfance, dont la capacité totale d'accueil est de 564 places. Cette association gère trois crèches dans le 19e pour un total de 80 berceaux. Cette convention venant à échéance le 31 décembre 2024, il est proposé un avenant pour fixer une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 400 k€, pour permettre à l'association d'assurer ses dépenses jusqu'au versement du solde et acompte de la subvention 2023. Il s'agit notamment de verser les salaires et d'éviter une détérioration de la qualité du service d'accueil des enfants parisiens.

Cette nouvelle subvention reflète la volonté de la Ville de Paris d'accompagner les gestionnaires associatifs en difficulté financière, issue d'un travail réalisé par le bureau des partenariats de la DFPE, qui a effectué les comptes budgétaires des associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance. Après l'alerte de la Fnappe sur leur situation financière, une première aide avait été votée et versée aux associations, en début d'année scolaire, pour répondre à leur demande lors des dialogues budgétaires et lancer un plan de soutien parisien, ponctuel, direct et ciblé. Dans ce cadre, 80 associations étaient concernées, pour un total de 500 k€ à l'échelle de la Ville de Paris. La CAF de Paris a également présenté un plan de soutien, mis en place pour les associations gestionnaires. La Fnappe a ensuite alerté sur la situation budgétaire intenable des associations. L'analyse technique du bureau des partenariats de la DFPE a mis en lumière la nécessité d'apporter une aide ponctuelle exceptionnelle aux deux associations, La Maison des Bout'chou et la Fondation de la Croix Saint-Simon.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**16. 2022 DFPE 185 Subvention exceptionnelle (400 000 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, FILOCHE, M. CHAOUAT

**Mme TOUBIANA** intervient sur cette délibération, qui propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 k€ à la Fondation œuvre de la croix Saint-Simon pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance. Cette association est la troisième plus subventionnée par la Ville de Paris, toutes catégories confondues, avec plus de neuf millions d'euros alloués par an. Le compte des résultats 2021 de l'association se solde par un déficit de prés de 8 000 k€. La subvention se répartit entre 200 k€ pour rétablir l'équilibre financier de l'association et 200 k€ d'avance sur la subvention de fonctionnement.

Le groupe Changer Paris votera pour cette subvention. Néanmoins, il souhaite alerter sur la situation financière très fragile de cette association.

**Mme FILOCHE** souligne la nature exceptionnelle de cette subvention, en connaissance et toute conscience de la fragilité de cette association. Il faut rappeler que cette association gère le plus de berceaux à Paris : la subvention est donc proportionnée au service rendu. Elle gère 1 523 berceaux à Paris, dont 268 dans le 19e. Il s'agit d'une grosse structure, dont les fragilités sont liées, comme le présente la délibération, à l'augmentation des charges et fluides. Il faut savoir que cette structure gère également un centre de gérontologie, un espace de soins à domicile, un centre social, un lieu de pédopsychiatrie, un institut de formation en soins infirmiers et trois centres de protection infantile. Cette situation fragile s'explique par l'augmentation des fluides. L'action de cette association, également financée par des fonds privés, est saluée, car elle permet d'accueillir des publics fragiles, souvent en situation d'exclusion. Cette structure associative représente un appui, sur laquelle compter, pour toujours trouver une solution, lorsque des familles arrivent sur le territoire parisien, en particulier dans le 19e.

La mairie est heureuse de pouvoir renouveler son soutien à cette structure qui œuvre pour l'accueil des publics les plus fragiles.

**M. CHAOUAT** remercie Mme FILOCHE pour sa présentation de la situation et des besoins. Cette association est reconnue pour la qualité de l'accueil des enfants et gère quatre établissements de la petite enfance dans le 19e. Comme l'a souligné Mme TOUBIANA, la subvention de 400 k€ est divisée.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Ayoub CHAOUAT et Mme Yasmina MERZI, co-rapporteurs :**

**17. 2022 DFPE 177 Subventions (68 800 euros) à deux associations — avec convention — pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA

**Mme TOUBIANA** indique que le groupe Changer Paris est favorable à la subvention pour le centre social Ourcq. Malheureusement, la délibération propose aussi une subvention à la Ligue de l'enseignement, à laquelle le groupe s'oppose. L'association a tenu des propos sur la laïcité que le groupe Changer Paris condamne : « la laïcité est le cercueil des femmes, elle nous enferme, et empêche de porter le voile ou la kippa ». Le collègue Jean-Baptiste Olivier, conseiller LR du 10e, a demandé un audit sur cette association au Conseil de Paris. Ce vœu a été rejeté, car la région Île-de-France a retiré toute subvention à cette association.
Le groupe Changer Paris a décidé de rejeter toute subvention à cette association. Comme le vote ne peut être disjoint, le groupe s'abstient sur cette délibération, à contrecœur. Si le vote est disjoint au Conseil de Paris, il votera pour le centre social Ourcq.

**M. DAGNAUD** ne comprend pas ces raccourcis ni les propos non identifiés allégués à la Ligue de l'enseignement. Il est malheureux de constater qu'une partie de la droite française cherche tous les prétextes, quitte à les inventer, pour masquer son refus de soutenir les opérateurs de l'éducation populaire, impliqués dans le portage d'une vision laïque et progressiste de la société française. Pourtant, cette vision progressiste a fait ses preuves depuis quelques décennies. Les mises en cause, injustifiées et injustes, reprises par le groupe Changer Paris, ne sont pas à la hauteur de l'engagement de la Ligue de l'enseignement. La mairie est bien placée pour en connaître la force, la valeur et la portée.

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant. e. s : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR)

**M. Mahor CHICHE, rapporteur :**

**18. 2022 DAC 392 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Louise Pikovsky au 18 boulevard de la Villette (19e)**
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, CHICHE

**M. CHICHE** présente la délibération, qui n'est pas la première évocation de Louise Pikovsky, une jeune fille de 14 ans, née dans le 19e, arrêtée, déportée à Drancy et assassinée à Auschwitz avec sa famille. Son histoire était méconnue et a resurgi au détour d'un hasard et de la mobilisation d'enseignants et de journalistes. En 2010, lors du déménagement du lycée Jean de la Fontaine, des lettres et photographies sont retrouvées, notamment dans une vieille armoire : des échanges avec sa professeure de grec, Christine Lerch, durant la guerre. Louise Hélène Pikovsky est née le 7 décembre 1927, au 34 boulevard de la Villette, une adresse qui n'existe plus aujourd'hui : la plaque est ainsi prévue au n° 18.

Durant plusieurs mois, sous l'occupation, la jeune lycéenne correspond avec son enseignante, en étant cachée. Ses frère et sœur, Jean et Lucie, sont également nés dans le 19e. Leur père Abraham Pikosvky, ukrainien, trouve refuge en France et dans le 19e dans les années 1900. Il devient chauffeur de taxi, puis perd la nationalité avec les lois scélérates du régime de Vichy. Arrêté lors de la rafle du Vél' d'hiv', il réussit à être relâché et rejoint sa famille. Durant l'été 1942, un grand nombre de lettres sont ainsi retrouvées, une correspondance entre cette enseignante dévouée et cette élève, déscolarisée, car cachée. Elles échangent sur la difficulté du quotidien, l'occupation, la vie scolaire et les prix d'excellence que Louise mérite, mais ne pourra jamais recevoir. Le dernier courrier date du 22 janvier 1944. Ce jour-là, la police française arrête Abraham et invite la famille à préparer ses bagages, « avant leur retour ». Pendant ce petit laps de temps, Louise arrive à transmettre quelques éléments, une Bible, quelques documents et photos. Et surtout, elle délivre un dernier message destiné à son enseignante : « *Nous sommes tous arrêtés. Je vous laisse les livres qui ne sont pas à moi, et aussi quelques lettres que je voudrai retrouver, si je reviens un jour. Je pense à vous, aux pères, à Mademoiselle Arnold. Je vous embrasse. Louise* ». Bien que les voisins aient proposé de cacher la famille, la mère de Louise refusa et les miliciens revinrent les chercher. Ils sont partis dans le convoi 67, le 19 février 1944, et ont été gazés dès leur arrivée, comme 184 enfants du convoi, à Auschwitz-Birkenau.

En 2010, les lettres de la jeune fille, ainsi que des livres, des livrets et une photo de classe, sont découverts dans le lycée, et Christine Lerch les remet en lumière. Le lycée Jean de la Fontaine rend un premier hommage, en apposant le nom de tous les élèves déportés. En 2017, la journaliste Stéphanie Trouillard réalise un webdocumentaire (https://webdoc.france24.com/si-je-reviens-un-jour-louise-pikovsky/) et une bande dessinée *Si je reviens un jour*, avec les lettres retrouvées. Stéphanie Trouillard est venue durant le Mois des mémoires présenter son travail, au collège Georges Rouault. Son travail de transmission aux nouvelles générations est à saluer.

Dans ce cadre, l'équipe municipale propose d'apposer une plaque commémorative, en hommage à Louise et sa famille. La plaque prévoit d'inscrire le texte suivant : « Ici, est née le 7 décembre 1927, Louise Hélène Pikovsky, assassinée à Auschwitz le 6 février 1944, avec ses parents Abraham et Barb, et ses frères et sœurs Annette, Jean et Lucie ».

**M. DAGNAUD** ajoute que le 19e est fier de continuer son travail de mémoire, à travers cette plaque et cette nouvelle étape. Il s'agit de rendre hommage aux figures qui ont marqué l'histoire, aux déportés juifs de Paris et du 19e, et qui ont péri dans les camps de concentration nazis. Cette histoire doit rester aussi vivante que possible pour ne jamais être oubliée. Le conseil du 19e peut être fier d'y contribuer.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**19. 2022 DAE 313 Subvention (2 300 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (19e)**
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, CHICHE

**M. CHICHE** intervient pour rappeler que le 19e bénéficie d'illuminations, au titre de la politique de la Ville sur la place des Fêtes et le quartier Flandre. Depuis plusieurs années, grâce à l'intervention du maire et à la mobilisation collective des élus, le 19e a obtenu que l'avenue de Flandre jusqu'à la rue Alphonse Karr soit illuminée, au titre de la politique de la Ville. Concernant

la rue de la Villette et la rue Secrétan, ce sont les associations de commerçants qui financent une partie ces illuminations. Cette année, la mairie a veillé à la présence de ces éclairages festifs, en restant dans le respect de la sobriété énergétique. Ainsi, l'allumage de LED est imposé. La durée des illuminations a été réduite à 6 semaines, ainsi que l'amplitude horaire, avec un arrêt à 23 h 45. À cette occasion, la présidente, Mme Roche, de l'association de commerçants est saluée.

Pour conclure, en lien avec la chambre du commerce, l'équipe de développement local et les commerçants, un travail est mené sur la redynamisation et la création de nouvelles associations de commerçants, pour étendre cet éclairage sur l'arrondissement.

**M. DAGNAUD** remercie Jérôme Roizen et souhaite plein succès à Mme Roche. La présidente de l'association des commerçants de la rue de la Villette, Jessica Secheret, est également saluée. Avec leurs confrères, ils réalisent un travail formidable.
La mairie se réjouit pour le pont de Flandres et la place des Fêtes, que la Ville prenne directement la main pour illuminer les quartiers où ces animations sont attendues.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**20. 2022 DAE 314 Subvention (2 900 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (19e)**
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, CHICHE

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Séverine GUY, rapporteure :**

**21. 2022 DSP 70 Subvention (300 000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) – Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme NAGET

**Mme NAGET** prend la parole sur cette délibération, qui vise à soutenir la Maison des adolescents de l'hôpital Robert Debré, dans le 19e, et son antenne dans le 18e. Ces structures, cofondées par les institutions, dont la Ville de Paris et l'APHP, l'hôpital Robert Debré, sont aussi indispensables qu'innovantes pour les jeunes de 12 à 21 ans du Nord-est parisien. Médecine, psychologie, sexualité, contraception, addictologie, le spectre des besoins couverts est large. L'antenne du 18e, ouverte en 2020, a permis de renforcer la prise en charge des jeunes. Le groupe communiste votera pour cette délibération et appelle à son soutien unanime. Toutefois, le groupe communiste

souhaite se saisir de cette délibération sur la santé des jeunes, pour évoquer la situation de la pédiatrie, notamment à l'hôpital Robert Debré. Ce dernier est reconnu pour son excellence médicale, l'engagement des soignants et de ses personnels, qui ont lancé un cri d'alarme en ce début d'hiver. Le manque de personnel, dénoncé depuis de longues années, oblige à fermer des lits. Le professeur Stéphane Dauger, chef de la réanimation pédiatrique, appelait au début du mois de novembre à l'urgence de personnel et de moyens dans l'hôpital public, en particulier en pédiatrie, pour maintenir une qualité de soins, qui fait la renommée de l'hôpital Robert Debré. L'épidémie de bronchiolite qui sévit actuellement, certes plus forte que les années précédentes, est une épidémie prévisible. Chaque année, les services de pédiatrie interpellent les pouvoirs publics pour anticiper cette épidémie, et ne pas se retrouver chaque année avec des urgences engorgées, des bébés déplacés loin de leur foyer, pour être soignés dans de bonnes conditions.

En Île-de-France, l'embolie des urgences de certains hôpitaux de petite et grande couronnes se reporte sur l'hôpital Robert Debré, et contribue à la surcharge. Cette situation est dénoncée depuis longtemps par les soignants de l'hôpital Robert Debré, bien avant la pandémie de COVID. Le gouvernement ne semble pas avoir retenu l'expérience de cette phase.

Le groupe communiste invite le conseil à appeler le gouvernement, à prendre la mesure de la situation.

**M. DAGNAUD** salue le magnifique travail réalisé par la Maison des adolescents de l'hôpital Robert Debré, en partenariat avec les acteurs locaux de santé publique, qui travaillent avec les jeunes sur le territoire. Il faut rendre hommage à cet engagement, dans un contexte de vives tensions sur l'hôpital public en général. Grâce à ses équipes, l'hôpital Robert Debré tient dans un contexte difficile et périlleux, notamment avec la vague de bronchiolite à Paris, même sur les adultes.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**22. 2022 DSP 102 Subventions (140 000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris (13e) et GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (18e, 19e, 20e)**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GUY

**Mme GUY** présente le dispositif Eliahs dans le cadre de cette délibération renouvelant le soutien de la Ville. Ce projet a été initié dans le 19e depuis plusieurs années, avec Mme BROSSEL et les bailleurs de l'arrondissement, qui sont co-porteurs et co-financeurs. La délibération propose de continuer à soutenir ce dispositif, porté dans le 19e par le GHU Paris en psychiatrie et existant désormais dans les 13e et 18e et 20e arrondissements, et destiné à accompagner les personnes locataires du parc social en difficulté psychique.

Parmi les locataires signalés à Eliahs, 38 % sont déjà connus par la psychiatrie de secteur, et 57 % n'ont plus de suivi social, en rupture avec les services sociaux de proximité. Par ailleurs, 65 % de ces locataires sont en situation d'isolement. Depuis ses cinq années d'activité, les équipes du dispositif Eliahs ont reçu 846 signalements, qui ont permis à la psychiatrie de secteur d'intervenir en amont et d'éviter des hospitalisations d'urgence, en raison de graves décompensations. Ces signalements ont permis également aux bailleurs de prévenir des troubles de voisinage importants et des risques d'expulsion, en apportant une réponse médicale et sociale.

Les bons résultats de l'équipe Eliahs auprès des locataires du parc social, ont mené la mairie du 19e et la Ville de Paris à réfléchir à des modalités d'élargissement de l'intervention des équipes au sein du parc privé. Ce travail est de grande ampleur, et moins facile à mettre en place. La mairie espère pouvoir expérimenter cette extension positive dans le 19e, dans le courant de l'année 2023.

Les élus sont remerciés par avance de leur soutien et vote favorable à cette délibération.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Yasmina MERZI, rapporteure :**

**23. 2022 DASCO 104 Conventions d'objectifs avec des associations et subventions associées (16 803 €) pour des projets d'animation à destination d'enfants et de leurs parents dans le cadre des ateliers du samedi matin**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOLEDANO, MERZI

**Mme TOLEDANO** intervient sur cette délibération, en rappelant que le groupe Changer Paris s'est déjà abstenu sur les projets d'occupation des écoles le samedi matin, pour une question d'hygiène et de sécurité. Pour la même raison, le groupe s'abstiendra sur cette délibération.

**Mme MERZI** répond en resituant le cadre de cette délibération. Elle rappelle que plusieurs écoles sont d'ores et déjà ouvertes le samedi matin pour accueillir les enfants du 19eme par les équipes de la ville de Paris dans le cadre de nombreux projets et activités artistiques, sportifs et ludiques. La délibération s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation de renforcement des relations parents/enfants tel que prévu par le PEDT, appelant à une diversification des activités et la possibilité pour des associations partenaires d'animer des ateliers du samedi matin.

Ce dispositif vise à enrichir le programme d'activités déjà porté par la ville et s'inscrit en parallèle de celui existant de « la Ville du quart d'heure » qui permet l'ouverture des cours d'écoles le samedi, à disposition des familles ou des associations, pour mener des ateliers ouverts au grand public.

Pour rassurer le groupe Changer Paris, elle rappelle que l'ensemble de ces dispositifs s'inscrivent dans le cadre d'un règlement incluant évidemment la présence de personnels d'encadrement et de gardiennage et participent à la concrétisation de l'ambition municipale de la « Ville du quart d'heure ».

Avis favorable est donné à la majorité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR)

**M. Philippe NAWROCKI et Mme Gwenaëlle AUSTIN, co-rapporteurs :**

**24. 2022 DJS 32 Transformations Olympiques -Subventions (100 000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et dix-huit associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior en Plein Air »**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme AUSTIN

**Mme AUSTIN** prend la parole, ayant pour habitude, à chaque conseil, de présenter un projet qui entre dans ses délégations et surtout utile aux habitants du 19e.

Ainsi, le beau projet « Sport senior en plein air » s'inscrit dans le fonds de dotation Paris 2024, et porte un double objectif : la santé et le bien-être. Le sport est un atout santé indéniable, reconnu comme un allié précieux contre de nombreuses maladies. L'activité physique, pratiquée régulièrement, permet d'améliorer la qualité de vie de nombreux seniors et retarderait de six à sept ans le début de la dépendance. Il faut aussi souligner que la pratique du sport par les seniors favorise la lutte contre l'isolement, un facteur essentiel de socialisation.

Outre ce dispositif, la Ville de Paris propose deux autres dispositifs spécifiques pour les seniors, la plupart gratuits et accessibles aux plus de 65 ans : Paris Sport Senior et les activités proposées par l'EPS — ex-CASVP et DASES —, qui accompagnent 5 000 seniors dans différentes pratiques sportives. La délibération présentée complète ainsi cette offre, en s'appuyant sur les clubs et le mouvement sportif.

En 2023, à l'échelle parisienne, six projets seront reconduits et 24 nouveaux projets seront lancés. Dans le 19e, il s'agit de reconduire le projet du comité départemental, qui propose des activités physiques à 40 seniors du quartier Belleville, ainsi que le projet de la FSGT 75.

Le groupe communiste soutient avec cœur ce projet et les associations qui le présentent.

La FSGT est une fédération, créée en 1934, qui œuvre dans le champ du sport et de l'éducation populaire, avec une visée émancipatrice du sport, pour tous, tout au long de la vie. Son histoire remonte à la création des clubs ouvriers à la fin du 19e siècle et à la lutte contre la montée du fascisme en 1934.

Le projet évoqué ici est lié au football, plus particulièrement au « *walking foot* », une pratique adressée à 100 seniors. Cette activité est très pratiquée dans le sud de la France, mais aussi le 19e arrondissement. Créée en 2011 en Angleterre, il s'agit d'une version marchée du football, avec des règles aménagées. Cette pratique de loisir est sécurisée et accessible à tous. Intergénérationnelle, elle favorise la mixité homme-femme, l'inclusion, et permet de rester en forme en s'amusant et en développant des liens sociaux. Cette activité se déroulera sur les terrains de Pailleron et Jandelle, deux fois par semaine. Les élus du conseil sont chaleureusement invités à voter pour cette délibération, et soutenir la pratique du « *walking foot* » dans le 19e, voire envisager une équipe d'arrondissement pour le prochain championnat du monde éthique.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Philippe NAWROCKI et Mme Séverine GUY, co-rapporteurs :**

**25. 2022 SG 82 Transformations Olympiques — Subventions (82 700 euros) et conventions entre la Ville de Paris et le FDD Paris 2024 et 4 organismes dans le cadre du projet « Paris sport santé »**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GUY

**Mme GUY** présente la délibération, qui vise à renforcer l'action de la Maison sport santé Curial, inaugurée le 15 octobre dernier, grâce à l'impulsion de la mairie du 19e. Le concours de Mme JEMNI a été déterminant.

La Ville de Paris s'est, en effet, engagée à organiser des JO et paralympiques sobres et durables, utiles aux Parisiens. Il s'agit que l'évènement soit un accélérateur de politiques publiques en faveur du territoire. Cette ambition a conduit à élaborer les 20 mesures du programme Héritage et Durabilité : https://www.paris2024.org/fr/plan-heritage-durabilite/. Ce programme est doté de 50 millions d'euros, pour financer plusieurs projets, en amont du déroulement des JO. La mesure 15 du programme comprend ainsi le plan Paris Sport Santé, qui a vocation à créer quatre Maisons Sport Santé de la Ville de Paris — les MSSVP, un sigle plus attrayant est recherché — en 2024. Cette première Maison Sport Santé se situe donc dans le 19e, au gymnase Curial, et a pu accompagner une centaine de personnes vers une reprise d'activité physique depuis son ouverture. Cet accompagnement physique s'effectue sur prescription médicale, avec la mobilisation de 44 professionnels et huit clubs sportifs partenaires. Il faut également noter l'importante contribution de la direction de la jeunesse et des sports.

La délibération présentée vise à renforcer les moyens de la maison Sport Santé du 19e et déployer les trois autres maisons. Elle prévoit également un soutien à quatre associations qui accompagnent la mairie dans ce projet de sport santé, notamment le laboratoire I3SP qui est chargé du suivi et de l'évaluation du dispositif.

Le conseil est invité à renouveler le soutien à ce dispositif. Le vœu est émis que l'État prenne la mesure de l'importance de tels projets, et qu'un jour le sport soit prescrit sur ordonnance et remboursé par la sécurité sociale.

**M. DAGNAUD** conclut que le sport est bon pour le moral, la santé et le lien social. La mairie du 19e est heureuse que le gymnase Curial accueille la première Maison Sport Santé de Paris, qui sera bientôt suivie d'autres maisons.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

**26. 2022 DAC 157 Subvention de fonctionnement (6 793 200 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public Cité de la Musique – Philharmonie de Paris (19e)**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, NAGET, KERBOUA, M. THÉBAULT

**Mme TOUBIANA** intervient pour émettre des remarques financières importantes.

La Philharmonie a connu des difficultés en 2022, liées à la crise sanitaire, avec une fréquentation inférieure aux attentes, plusieurs annulations d'artistes et orchestres symphoniques européennes. La mauvaise gestion par la Ville de Paris a pour conséquence la baisse des subventions octroyées aux établissements culturels, telle que la Cité de la Musique et Philharmonie de Paris. En 2019, la subvention accordée s'élevait à 5 800 k€ et celle accordée à l'orchestre de Paris à 5 553 k€. La subvention enregistre une baisse de 40 %. Par ailleurs, la Philharmonie a reçu 86 000 k€ depuis 2018.

Le groupe Changer Paris votera pour cette délibération.

**Mme NAGET** prend la parole. La Philharmonie est un bel établissement culturel, à laquelle le groupe communiste est attaché, car il favorise la culture dans toute sa diversité, et représente un levier d'accès à la culture pour tous et toutes. La Philharmonie doit être soutenue, le groupe communiste se réjouit que la Ville de Paris continue à s'engager pour ce lieu de culture, et votera pour ces deux délibérations.

Toutefois, le groupe communiste se saisit de cette délibération, pour évoquer la situation des personnels et des agents d'accueil, en grève depuis plus d'un mois. Depuis le 20 octobre 2022, les petites mains de la Philharmonie, un personnel embauché en sous-traitance par la société City One, sont en grève. Ces personnes ont un contrat très précaire, sont souvent fort mal payées, parfois maltraitées dans les conditions de travail. Pourtant, ce personnel est essentiel, car il accueille les spectateurs et spectatrices. Il demande ainsi une revalorisation des salaires et des conditions de travail, et n'est malheureusement pas entendu. Depuis le début de la grève, trois contrats de personnes grévistes se sont ainsi terminés. Ces postes d'agents et d'agentes d'accueil, ces petits contrats, sont souvent occupés par des étudiants, pour un revenu complémentaire ou financer leurs études. Cette situation en est d'autant plus dommageable.

La Philharmonie n'emploie pas directement ces jeunes et sous-traite avec la société City One. Néanmoins, l'établissement donne les ordres et est une partie prenante dans ce mouvement social. Celui-ci doit interpeller le conseil sur le recours à la sous-traitance, au niveau de la responsabilité des donneurs d'ordre et des critères choisis pour répondre aux appels d'offres. Ainsi, de l'aveu du directeur adjoint de la Philharmonie, les critères économiques sont souvent retenus en premier, non les critères de bien-être des salariés. La question de la pertinence de sous-traiter certaines fonctions est à soulever. Certains salariés travaillent dans ce lieu depuis plusieurs années.

Le groupe communiste votera pour cette délibération, réjoui du soutien de la Ville à la Philharmonie, et apporte son soutien aux salariés en grève

**Mme KERBOUA** s'exprime sur cette délibération, et le remboursement des annuités de l'emprunt contracté par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris. Cette subvention représente la dixième échéance du prêt et couvre 11 517 834,50 euros au titre de l'investissement, pour remboursement du capital et 3 777 917,19 euros au titre du fonctionnement pour remboursement des intérêts. Pour rappel, le montant de l'emprunt contracté a augmenté suite au procès opposant l'architecte

Jean Nouvel et l'établissement public, par l'accord signé entre les ateliers de Jean Nouvel et la Philharmonie. Le montant est inconnu. Il faut ajouter la rallonge de 15 000 k€ pour des travaux complémentaires exigés par l'architecte pour la livraison de l'ouvrage en 2015. Cet établissement culturel est important et compte pour le 19e.

Le groupe Changer Paris votera pour cette délibération.

**M. THEBAULT** répond aux interventions, qui ont abordé de nombreux sujets.

Concernant le sujet financier, l'intervention de Mme KERBOUA a failli surprendre, mais ces débats sur l'emprunt se sont déjà tenus, depuis 2014. L'emprunt n'a pas augmenté avec le règlement du litige avec Jean Nouvel. La Philharmonie a puisé dans ses fonds.

En revanche, l'intervention de Mme TOUBIANA surprend, car certains de ses propos se contredisent : la baisse de la subvention est critiquée, mais la somme de 86 000 k€ versée est pléthorique. La proposition désoriente, entre dépenser plus ou moins dépenser pour la Philharmonie. Depuis longtemps, la Ville de Paris s'est engagée sur ce bâtiment, avec l'équipe et le projet, et participe au-delà de ses compétences. Le contexte budgétaire est difficile, mais il ne s'agit pas ici d'un abandon. Au contraire, l'engagement est fort et conséquent. La subvention est l'une des plus importantes de ce conseil.

Enfin, concernant la question de Mme NAGET, ses constats et inquiétudes sont partagés, ainsi que les critiques. La mairie est attachée à la Philharmonie, à son sillage fertile à travers l'arrondissement, son apport en termes de rayonnement et de travail pour la société autour d'elle. Toutefois, l'exigence est permise avec des amis, notamment sur le sujet de la sous-traitance et de l'accueil. La Philharmonie doit embrasser son rôle de donneur d'ordre. Comme Mme NAGET l'a mentionné, le directeur adjoint de la Philharmonie ne nie pas ses responsabilités, et le manquement. Les préoccupations exprimées seront transmises.
Pour les futurs contrats et appels d'offres, il faut savoir que d'autres grands établissements culturels du 19e passent des contrats avec des entreprises d'insertion. Ces contrats permettent de diversifier les visages et les cultures des agents d'accueil, de médiation. Cette diversité est nécessaire, notamment pour accueillir les publics de la musique classique.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**27. 2022 DAC 158 Subventions de fonctionnement et d'équipement (15 295 751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique – Philharmonie de Paris (19e)**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA, M. THÉBAULT

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions. Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votants et votantes à l'exception du projet 2022 DVD 142 qui a fait l'objet d'une abstention du groupe « Changer Paris 19e » et du projet SG 86 qui a fait l'objet d'une abstention des groupes EELV et PC.**

## VŒUX

**28. V192022081 Vœu de l'exécutif relatif au maintien de la collecte des déchets alimentaires en porte-à-porte dans le 19e arrondissement**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, Mme FILOCHE, M. PILARTZ

**M. DAGNAUD** indique en préambule que le vœu est exaucé d'une certaine façon, avant d'être adopté. En effet, cet après-midi, le maire du 19e a échangé en direct avec la maire de Paris, pour confirmer le vif attachement à la pérennisation de la collecte collaborative des déchets alimentaires, mise en place dans le 19e en 2019. Année après année, ce dispositif s'est installé dans le quotidien des habitants de l'arrondissement, qui sont ainsi des pionniers, préfigurant des dispositifs imposés par la loi dès 2024 pour les particuliers et 2023 pour les professionnels. La généralisation de cette collecte des déchets alimentaires à l'échelle parisienne, souhaitée en 2023, ne sera opérationnelle qu'en 2024.

Le vœu est entendu, et la maire de Paris a assuré que la collecte des déchets alimentaires dans le 19e serait maintenue au long de l'année 2023. Toutefois, ce vœu est l'occasion de revenir sur les enjeux portés par cette collecte, qui s'inscrit dans une démarche plus large, portée par Mme BROSSEL à l'échelle parisienne.

**M. PILARTZ** présente ce vœu, en tant qu'adjoint chargé des sujets de propreté et de valorisation des déchets. Le 24 novembre dernier, la mairie du 19e a appris l'annonce faite en comité technique de la Ville de Paris, de l'arrêt de la collecte des déchets alimentaires en porte à porte dans le 2e, 12e et le 19e. Cet arrêt serait effectif dès le 1er janvier 2023.

L'exécutif a donc souhaité déposer ce vœu, qui ne peut se résigner devant cette erreur, d'abord, pour une raison évidemment environnementale, car ce geste de tri lancé en octobre 2019 a des avantages considérables, par la création de compost et de biocarburants. Plusieurs villes, comme San Francisco ou Milan, ont mis en place depuis longtemps le tri des déchets alimentaires avec succès. Les bennes de collecte des déchets ont pu continuer à rouler durant la pénurie d'essence, parce qu'elles roulent au biogaz, un carburant produit avec les déchets alimentaires justement. Depuis son lancement dans l'arrondissement, 2 433 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées, triées, valorisées et détournées de l'incinérateur. Ces 2 433 tonnes collectées ont permis de créer 737 tonnes de compost pour les agriculteurs, et du biocarburant pour parcourir 523 000 kilomètres. Les résultats auraient pu être meilleurs, mais il ne faut pas oublier que durant le confinement, le tri a été suspendu et sa reprise rendue difficile à cause de la mauvaise volonté de certains gestionnaires de bacs. Il faut rappeler que la première expérimentation de tri des journaux et magazines date de 1989 et sa généralisation de 2002. Donc, depuis vingt ans, ces déchets sont triés séparément et pourtant il reste encore imparfait.

Ensuite, le tri permet d'éviter une aberration écologique, qui est de brûler des déchets composés à 90 % d'eau. En effet, les déchets alimentaires représentent 30 % des poubelles d'ordures ménagères, dont le contenu est brûlé dans l'incinérateur. Le rapport énergétique est inexistant. La mise en place des déchets alimentaires et son maintien durant les aléas de la pandémie de COVID, ont été le travail constant des équipes de sensibilisation des équipes de la DPE. L'insertion du panier de collecte individuelle dans les cuisines des Parisiens, l'acquisition du geste et le développement de la pratique n'ont pas été sans difficulté. Mais il faut être fier de ce succès. Aujourd'hui, 450 bacs sont présentés à la collecte et des milliers d'habitants du 19e trient leurs déchets. Arrêter brutalement la collecte sans proposer d'alternatives met en péril ses acquis, le geste peut se perdre.

Enfin, d'un point de vue logistique, l'arrêt de cette collecte est envisagé début 2023. Il faudrait ainsi prévenir, en un mois, des dizaines de milliers de résidents qui pratiquent quotidiennement ces écogestes, et récupérer 500 bacs dispersés dans le 19e. En outre, le journal du 19e a communiqué dans son numéro de décembre sur les bienfaits de ces écogestes. Les habitants seraient dans l'incompréhension la plus totale.

Pour toutes ces raisons, la majorité municipale souhaite réaffirmer l'importance de continuer la collecte des déchets alimentaires. Même si la Ville de Paris, par l'intermédiaire de Mme BROSSEL, est fortement mobilisée sur le compostage, les points d'apport sur les marchés alimentaires, ces dispositifs ne permettent pas d'obtenir des résultats similaires à la collecte en porte à porte, ni d'offrir une solution de proximité aux habitants du 19e. Ainsi, renoncer à cette collecte serait en contradiction avec les priorités de la Ville de Paris et de la mairie du 19e, et les enjeux de la transition écologique.

La mairie du 19e souhaite que la collecte des déchets alimentaires soit maintenue dans l'arrondissement, jusqu'à ce qu'une collecte alternative soit mise en place.

**Mme TOUBIANA** prend la parole, car elle n'a pas compris, si le vœu était retiré ou maintenu, après l'entretien avec la maire de Paris. Ce vœu maintenu n'a pas d'intérêt, si le souhait de l'exécutif a été réalisé.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**29. V192022074 Vœu déposé par François Dagnaud, Colombe Brossel, Roger Madec et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, relatif à la résidence Calberson située 177 à 215 boulevard Macdonald et 54 à 92 rue Césaria Evora**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes BROSSEL, TOUBIANA, M. BORTOT

**Mme BROSSEL** présente ce vœu, qui n'est malheureusement pas le premier de ce conseil, concernant la situation vécue par les habitants du boulevard Macdonald. Il s'agit plus particulièrement cette fois des locataires de cette résidence, touchée par des malfaçons importantes, à cause des entreprises mandatées pour sa construction, notamment au niveau de la plomberie. Ces malfaçons ont entraîné pendant des années de nombreux dysfonctionnements – absence de chauffage et fuites d'eau. De nombreux bailleurs, remerciés ici, ont entrepris, au fur et à mesure, un accompagnement des locataires que ce soit pour résoudre les problèmes de

chauffage ou la mise en œuvre du portage lors des pannes d'ascenseurs, ainsi que des travaux structurels permettant de résoudre les désordres. La mairie a ainsi constaté la baisse des sollicitations des habitants, nombreuses auparavant. Néanmoins, d'importants désordres ont eu lieu dans une partie de la barre, privant d'eau pendant plusieurs jours les locataires de RLF. Il a fallu l'intervention insistante et personnelle du maire du 19e pour que la réparation soit effectuée, après des jours sans eau et sans accompagnement des locataires par le bailleur.

C'est la raison d'être de ce vœu, qui demande à la Ville de Paris de réunir les propriétaires et promoteurs du site, le syndicat et les amicales de locataires, afin de dresser un constat partagé de la situation et d'inventorier les engagements pris par chacun. Il s'agit pour la Ville de Paris d'interpeller le bailleur RLF, afin qu'il réalise les travaux de plomberie, déjà effectués par Paris Habitat, la RIVP, CDC Habitat, I3F, etc. Enfin, il est demandé que les locataires victimes des malfaçons soient dédommagés des préjudices subis. Cette position sera portée au Conseil de Paris pour faire entendre la parole des habitants du 19e.

**Mme TOUBIANA** livre l'explication de vote du groupe Changer Paris, qui s'est rendu plusieurs fois, avec sa présidente Rachida DATI, dans cet ensemble. De nombreuses malfaçons ont été constatées, subies par les habitants : panne d'ascenseur, fuites, arrêt d'eau et grosses fissures. Dès l'élection du groupe aux municipales, Changer Paris a alerté sur cette situation et déposé un vœu au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. La situation s'est améliorée depuis, et de nouveaux dysfonctionnements surgissent.

Le groupe Changer Paris alerte sur la politique du chiffre de la mairie de Paris pour les logements sociaux, quand il faut construire des logements de qualité. L'objectif de 40 % de logements sociaux par la Ville de Paris n'est un chiffre représentatif, il faut avant tout créer des logements de qualité.

Le groupe Changer Paris votera ce vœu et s'exprimera au Conseil de Paris.

**M. BORTOT** indique que le groupe communiste votera pour ce vœu, espérant qu'il contribuera à résoudre une situation intenable. Le courage des habitants de la résidence est salué, car ceux-ci, avec abnégation depuis sept ans, font valoir leur droit. Ils ont le droit de vivre normalement dans leur logement et d'être dédommagés.

**M. DAGNAUD** confirme que ce vœu témoigne de l'engagement ancien et constant de l'équipe municipale aux côtés des locataires et résidents de ces immeubles. Depuis la livraison du bâtiment, ils sont exposés à des désordres majeurs, qui ont été rappelés.

La mairie s'est toujours tenue aux côtés des locataires, et autour de la table pour trouver des solutions. C'est le rôle des élus d'être présents quand les situations tournent mal. Lors du week-end du 11 novembre, le maire a ainsi interpellé RLF, qui n'est pas un bailleur social municipal. Le bailleur a reconnu les dysfonctionnements dans le service rendu aux habitants. La mairie a souhaité rappeler à cette occasion son soutien de l'idée d'un dédommagement des locataires, pour les préjudices subis.

Si la situation s'est sensiblement améliorée sur une partie des immeubles, gérés par les bailleurs sociaux de la Ville, il est déterminant que les parties prenantes avancent à la même vitesse. La mairie restera vigilante.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant. e. s : 39 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 7 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 (M. THÉBAULT)

**30. V192022080 Vœu déposé par François Dagnaud, Roger Madec, Séverine Guy et les élu·e·s du Groupe Paris le 19e en Commun, Socialistes et Citoyens, relatif à l'élaboration d'une cartographie à l'échelle parisienne et métropolitaine des dispositifs de solidarité**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes GUY, FILOCHE, MM. LAMBEY, SERFATI, Mme AUSTIN

**Mme GUY** présente le vœu, qui complète bien le deuxième — sur le même sujet. Tous les jours, dans les rues du 19e et de Paris, les habitants constatent que les situations de précarité de rue se multiplient. Les services du SIAO, sur une moyenne de 1 000 appels reçus par le 115 chaque soir, parviennent à loger 50 personnes en hébergement d'urgence pour la nuit. La situation est extrêmement difficile. Les habitants interpellent quotidiennement les élus d'arrondissement sur les situations dramatiques qu'ils voient dans l'espace public. Ils ne comprennent pas que des familles avec enfants n'aient pas de solutions proposées par le 115. La Ville agit tous les jours sur ces situations, dépassant le périmètre de ses compétences, ouvre des gymnases et ne ménage pas ses efforts. Les équipes de la Ville mobilisées sur cette question sont saluées. Malgré le volontarisme, et la contribution importante du 19e à la solidarité parisienne, avec six CHU, huit CHRS, la bagagerie, trois bains-douches, il reste un nombre important de personnes à la rue, qui dorment chaque nuit dehors. La situation s'aggrave, pendant que l'État gèle son effort d'hébergement d'urgence et ne prend toujours pas la mesure de la crise du logement à Paris.

Ce vœu demande ainsi que la Ville élabore et rende publique une cartographie précise, arrondissement par arrondissement, des dispositifs de solidarité, afin de faire prévaloir, auprès de l'État, un juste équilibre territorial entre les arrondissements parisiens, au sein de la métropole, de la répartition de la prise en charge de la grande précarité.

**Mme FILOCHE** présente le vœu complémentaire, déposé par le groupe Génération. s, qui établit un bilan similaire au précédent. Quelques chiffres illustrent la nécessité de ce vœu. En effet, chaque soir, le Samu social ne peut accéder à la demande d'hébergement d'urgence de 1000 personnes, rien qu'à Paris. Chaque soir, 1 000 personnes, qui ont réussi à appeler le Samu social, n'ont aucune solution proposée. La Ville de Paris a mis à disposition trois gymnases, pour 350 personnes en famille — femmes, enfants, nourrissons, femmes enceintes —, parce que l'État n'a pas de solutions à proposer. Tous les voyants sont au rouge concernant cette situation sociale, donc l'objet de ce vœu est d'alerter à nouveau, car malgré les promesses, la situation ne change pas.
Or, il existe de nombreux lieux vides à Paris, des bureaux, des bâtiments de l'État, comme le Val-de-Grâce ou l'Hôtel-Dieu. L'argument du manque de places n'est pas recevable. Les gymnases de la Ville mis à disposition ne sont pas adaptés, et des lieux relevant de la responsabilité privée ou étatique devraient pouvoir être réquisitionnés par l'État.

Ce vœu est une alerte appuyée sur l'urgence sociale.

**M. LAMBEY** intervient sur ces vœux. Lors de nombreux conseils, le groupe Changer Paris a alerté sur les conditions de vie des personnes dormant à l'extérieur. Il avait été rétorqué que la mairie n'avait pas les prérogatives juridiques d'expulsion. Le groupe Changer Paris s'était étonné de cette insensibilité devant des personnes gisant sur le sol ou dans un abri constitué d'objets de récupération. Avec ces vœux, le groupe Changer Paris a cru être enfin compris et écouté, notamment avec les 160 places ouvertes en 2022 dans les CHU, que Changer Paris n'avait de cesse de demander. Cependant, la lecture des propositions du vœu est très décevante. Une cartographie

des dispositifs est demandée, mais celle-ci ne réglera en aucun cas le problème. Comme disait Michel Rocard, « *la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde* ».
Il faut limiter les lieux d'accueils de migrants aux seuls étrangers bénéficiaires d'un droit à l'asile et reconduire les personnes soumis à une décision d'éloignement ou d'obligation de quitter le territoire français.
Nous avons un devoir d'aider les étrangers présents sur notre territoire mais pas ceux en illégalité face à la loi.
Enfin, la deuxième et dernière de vos propositions consiste à en appeler à l'État. Vous avez beaucoup d'espoirs. Mais le temps des intentions et des souhaits est dépassé, maintenant il faut agir sur le terrain.

Nous vous le rappelions, le Groupe Changer Paris n'a eu de cesse de vous alerter sur la lutte contre le fléau des personnes démunis dans l'espace public.
Vos propositions ne sont pas réalistes ni efficaces. C'est pourquoi nous ne pouvons pas voter votre vœu.

**M. SERFATI** livre à son tour une explication de vote, du groupe Changer Paris.
Le maire a rappelé plus tôt la différence d'approche. M. LAMBEY l'a exprimé : le groupe Changer Paris se situe dans une approche fondamentalement différente. Il est important que les citoyens comprennent pourquoi le groupe Changer Paris s'oppose à ce vœu. Sans contester les chiffres cités dans la présentation du vœu du groupe Génération. s, toutefois, la question de leur bien-fondé se pose. Mais l'explication de vote n'est pas axée sur les chiffres. M. LAMBEY l'a mentionné, il faut distinguer les différentes catégories de population. Le principe du vœu conduit le groupe Changer Paris à voter contre, opposé à la réquisition telle qu'elle est suggérée. Le groupe considère l'équilibre comme une notion politique fondamentale. S'il voit les personnes sans abri, le groupe considère aussi l'intérêt des propriétaires, d'appartements ou bureaux, et la nature essentielle de la liberté d'entreprendre. Il n'est pas possible de loger des personnes qui font l'objet d'une expulsion du territoire.
*(Problème de micro, intervention hachée à 2 h 30 de la vidéo sur la page Facebook de la mairie)*

**Mme AUSTIN** prend la parole au nom du groupe communiste, estomaquée par les interventions de Changer Paris. Cependant, il n'est pas question de polémiquer ni de répondre, même si parler de « tri » en matière d'urgence sociale est révoltant.

L'explication de vote portera sur les deux vœux. Concernant la question de la réquisition, si l'augmentation des places en hébergement d'urgence doit passer par la réquisition des logements vacants par l'État, comme la loi l'autorise, alors la réquisition sera soutenue, qu'elle soit dans le 7e, le 11e, le 12e et n'importe où en France. L'urgence est impérieuse, pour une hausse des places d'hébergement et une plus juste répartition des dispositifs à Paris. Les quartiers du Nord parisien n'ont pas à cristalliser toutes les précarités. Cette urgence réside avant tout dans les politiques excluant les plus précaires. Les promesses de l'État de protéger les personnes vulnérables ne sont ni respectées ni suffisantes. Cette politique injuste aggrave les inégalités sociales et amplifie les situations d'exclusion dans les villes.

Ce constat n'est pas une vue de l'esprit, le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre, le Défenseur des droits, ou encore le Haut Comité au logement des personnes défavorisées l'éprouvent et notent que « *l'hébergement est le réceptacle du dysfonctionnement des politiques publiques sous-dotées en moyens financiers* ». La crise d'accueil des migrants, les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, de la prison ou de l'hôpital psychiatrique, le constat et l'état des lieux sont unanimes : l'hébergement d'urgence est saturé, supposé provisoire, il est devenu pérenne. Hôtels, centre d'hébergement, les personnes vivent des années dans des conditions précaires. L'hébergement d'urgence est saturé, parce que les personnes n'accèdent pas au logement. L'habitat social est inaccessible aux plus précaires, en raison d'une déconnexion entre l'explosion des loyers et les revenus des ménages, qui n'augmentent pas. Malgré les alertes, les

maraudes, les solutions d'appoint, la bienveillance du tissu associatif, tout contribue à l'augmentation des situations de précarité, de rue, et de mal-logement dans les quartiers.

L'actualité politique laisse peu d'espoir d'amélioration, donc il faut continuer à demander des ouvertures d'hébergements d'urgence, la contribution à cet effort de chaque arrondissement, département et région, ainsi que la construction de logements sociaux.

Le groupe communiste votera évidemment pour ces deux vœux.

**Mme GUY** revient sur la contestation des chiffres et précise qu'ils sont issus du bilan d'activité du service social, tenu à la disposition des élus. Le chiffre des morts dans la rue est en effet difficile à établir. Le collectif « Les morts dans la rue » calcule ce chiffre sur la base des signalements remontés, après un gros travail de vérification. Selon toute probabilité statistique, ce chiffre est certainement en dessous de la vérité. Pour rappel, il s'agit d'êtres humains, non de cartes de séjour, comme l'ont mentionné les débats. La liberté d'entreprendre peut comprendre la limite absurde de la liberté des locaux vides. Pour ne rien cacher, à titre personnel, les interventions du groupe Changer Paris ont beaucoup choqué l'élue.

**Mme FILOCHE** complète, puisque que la pédagogieest l'art de la répétition. L'hébergement d'urgence est une compétence de l'État. Elle est importante, car elle garantit l'égalité de traitement des personnes dans cette situation, sur le territoire français. Cette compétence étatique évite des différences d'une ville à l'autre, d'un département à l'autre. L'État doit rester le responsable de l'hébergement d'urgence en France.

En revanche, aujourd'hui, l'État n'assume pas ses missions de Paris à Marseille, en passant par Strasbourg, Lyon, Rennes, Brest, etc. La situation est la même sur l'entièreté du territoire. L'État est en deçà de ses missions régaliennes dans sa réponse l'urgence sociale, qui dépasse les frontières administratives parisiennes. La volonté de l'État, et ce de longue date, est de trier entre les bons et méchants, les mauvais et gentils, les blancs et les noirs, les Arabes, etc. Depuis des années, les élus locaux subissent cette volonté de trier les personnes, en fonction de critères subjectifs et peu humanistes, impactant leur propre quotidien. Aucun élu ne choisit d'avoir des personnes à la rue, personne ne s'en contente. Le combat est collectif, sans notion de tri. Les personnes à la rue le sont par manque de volonté politique et sous des prétextes fallacieux.

Il faut pousser l'État à réquisitionner, pour mettre ces personnes à l'abri, d'où qu'elles viennent et qu'elle que soit sa classe sociale.

**M. DAGNAUD** conclut ce débat. Au-delà des expressions divergentes, les faits s'imposent à chacun, tous les jours, sous les yeux des passants, dans le 19e, à Paris et France.

Pour des raisons familiales, le maire était la veille en province, entre Bordeaux et une petite sous-préfecture, et y a vu des personnes à la rue. Le 115 sature, l'hébergement d'urgence doit devenir une priorité nationale. Si les élus locaux n'ont pas la responsabilité des entrées ou sorties de territoire, en tant qu'élus municipaux, et simplement en tant qu'êtres humains, il est normal de se sentir ému et responsable face à ces familles avec enfants qui dorment dans la rue.

Il s'agit d'attirer l'attention du groupe Changer Paris, qui a manifesté son intention de voter contre ces deux vœux. En votant contre le vœu présenté par Mme GUY, Changer Paris vote contre le principe d'une juste répartition des dispositifs d'hébergement à Paris.

L'argumentation de l'opposition n'est pas compréhensible, sauf si elle cherche à préserver le pré carré des élus de l'Ouest parisien, qui n'ont aucune envie de prendre leur part à l'effort de solidarité. En votant contre le vœu déposé par Léa FILOCHE, le groupe Changer Paris vote contre l'idée de solutions pour les personnes à la rue sur le territoire national. L'argumentation de Changer Paris est contradictoire, d'un côté elle flatte l'exaspération des riverains mais refuse

d'appeler au renforcement des dispositifs, qui permettraient de mettre à l'abri ces personnes et les sortir de la rue. Les incohérences politiques et intellectuelles du groupe Changer Paris sont pointées, même si le groupe est libre de son vote. Il rend néanmoins un mauvais service aux habitants comme aux personnes en situation de grande précarité.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre d'abstentions : 0

**31. V192022078 Vœu relatif aux locaux vides et sous occupés de l'arrondissement pour assurer l'hébergement et l'accueil des personnes sans abri Présenté par Marie-Laurence Floch et le groupe Génération. s**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes GUY, FILOCHE, MM. LAMBEY, SERFATI, Mme AUSTIN

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre d'abstentions : 0

**32. V192022077 Vœu relatif à la recherche d'un lieu d'accueil temporaire pour la distribution alimentaire de La Villette, présenté par Marie-Laurence Floch le groupe Génération. s**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes FILOCHE, AUSTIN

**Mme FILOCHE** présente le vœu déposé par le groupe Génération. s, qui permet d'évoquer les distributions alimentaires et des outils précieux de la lutte contre l'exclusion.

La distribution alimentaire de la Porte de la Villette a le titre malheureux d'être la plus importante de France, avec 1200 repas servis par jour, midi et soir. La mairie du 19e tient beaucoup à ce service altruiste, qui se déroule dans des conditions difficiles. Les Restos du Cœur, la Chorba et l'association l'Un est l'Autre, se partagent les créneaux de cette distribution alimentaire, et œuvrent dans des locaux préfabriqués, achetés par les Restos du Cœur il y a vingt-quatre ans, au XXe siècle. Ces préfabriqués dataient déjà de vingt-cinq ans à leur rachat et installation. Ces préfabriqués supposés de courte durée se sont tristement pérennisés. Leur remplacement est préparé depuis 2020 et a pris beaucoup de retard pour diverses raisons indépendantes de notre volonté. Aujourd'hui, les équipes de bénévoles alertent sur les conditions d'accueil du public concerné et les conditions de l'action des bénévoles.

Ce vœu rappelle ainsi le soutien et l'engagement de la municipalité, et exprime le projet de trouver un nouveau lieu pour les quatre prochains mois, avant l'installation de nouveaux Algeco.

**Mme AUSTIN** prend la parole au nom du groupe communiste. Chaque année, le conseil admet à l'unanimité que cette distribution est indispensable pour les personnes à la rue et en situation de grande précarité. Chaque année, l'équipe municipale vote pour des subventions aux distributions alimentaires de la Porte de la Villette, gérée par trois associations, citées par Mme FILOCHE,

depuis des années. Chaque année, ce site, qui devait être provisoire il y a vingt ans, accueille de plus en plus de bénéficiaires, pour des repas 7j/7 midi et soir, et aussi des paniers repas. Chaque année, des dizaines de bénévoles se relaient pour que cette distribution continue de fonctionner, notamment durant la crise COVID. Depuis des années, ce site, qui n'a jamais été conçu pour être pérenne, se dégrade terriblement, malgré des travaux de rustine. Le site est dans un tel mauvais état, qu'il en est indigne pour les bénéficiaires, les bénévoles et les riverains. Comme l'a rappelé Mme FILOCHE, des travaux sont prévus depuis 2020, retardés pour de multiples raisons. Le conseil avait d'ailleurs voté des subventions d'investissement en janvier 2022 et la DASCO25. Les travaux de terrassement ont commencé, et la date de remise de chantier est annoncée pour avril 2023. Les associations n'en peuvent plus, les bénévoles s'épuisent. Il faut donc songer collectivement, et rapidement, à trouver des solutions intercalaires pour les prochains mois, et pouvoir passer l'hiver.

Le groupe communiste votera pour ce vœu.

**M. DAGNAUD** ajoute que la mairie accompagne depuis longtemps le projet d'installation de la distribution alimentaire dans des locaux plus dignes et mieux adaptés. Cependant, l'exécutif a découvert, au dépôt du vœu, la difficulté ponctuelle.

Il est confirmé que la mairie du 19e se tient aux côtés de l'exécutif parisien pour trouver des solutions, pour les bénévoles qui méritent le respect. Le délai serré demande d'utiliser des dispositifs déjà prêts, car en quelques mois, il est difficile de construire un édifice adapté.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**33. V192022075 Vœu relatif à la CRAMIF, déposé par le Groupe communiste et citoyen**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes NAGET, GUY

**Mme NAGET** présente le vœu, déposé par le groupe communiste. La CRAMIF (la Caisse Régionale de l'Assurance Maladie d'Île-de-France) a son siège dans le 19e, avenue de Flandre. Le bâtiment abrite plusieurs services, dont des services méconnus, comme l'école du service social et le pôle de prévention des risques professionnels. Ses autres services sont très connus et fréquentés par les habitants du 19e, comme le centre médical Stalingrad, centre médical et dentaire de la Sécurité sociale de secteur 1, avec une excellente prise en charge. Ce centre de santé permet plus de 13 000 consultations par an et un accès aux soins précieux à Paris et dans le 19e. De nombreux spécialistes interviennent dans ce centre, mais au fil des années, certains spécialistes sont partis pour diverses raisons, dont les départs à la retraite. La question du vieillissement des professionnels médicaux est un réel enjeu, avec un prochain départ à la retraite dans les années futures. Cette question de la retraite chez les spécialistes pèsera dans l'accès aux soins.

Par ce vœu, le groupe communiste souhaite confirmer son attachement au siège de la CRAMIF dans le 19e, dont l'apport médical est nécessaire aux habitants.

**Mme GUY** répond que la mairie du 19e est d'accord avec les propos de Mme NAGET.

Quelques éléments de démographie médicale sont à mentionner, pour avoir une vue sur la situation. Les professionnels d'Île-de-France tiraient la sonnette d'alarme au printemps 2022. En effet, la région francilienne est le premier désert médical de la France métropolitaine, avec 62,4 %

de la population vivant dans une zone où l'offre de soins est insuffisante. En effet, en dix ans, la région a perdu 3 742 médecins libéraux, dont 1821 généralistes. Un médecin sur deux a plus de 60 ans, et un sur quatre a plus de 65 ans. L'âge moyen de départ à la retraite est 65,5 ans. Donc, d'ici cinq ans, il est estimé que la région Île-de-France perdra 50 % de l'offre de soins libérale.

Les habitants du 19e rencontrent déjà des difficultés. La Ville de Paris a ainsi mis en place le dispositif Paris Med pour faciliter l'installation des professionnels de santé. Une action partenariale est également menée avec la communauté professionnelle du territoire de santé du 19e.

Le vœu présenté interroge également sur la situation spécifique du centre de la CRAMIF, qui propose une importante offre de soins. Une déperdition de cette offre serait un risque important pour les citoyens.

Le conseil est invité à voter en faveur de ce vœu. Il sera proposé prochainement une réunion avec la direction du centre médical pour échanger sur leur situation, et les perspectives.

**M. DAGNAUD** conclut. La mairie accompagne des ouvertures d'offres de soins supplémentaires, dans le cadre de maisons de santé. Une maison de Santé a été ouverte récemment dans le quartier Secrétan, et d'autres projets sont en gestation. Heureusement, la mairie reste offensive sur ce terrain, pour que les concitoyens gardent un accès aux soins fluide, dans un contexte de grande tension au niveau de la démographie.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**34. V192022079 Vœu relatif à la poursuite de la concertation sur le projet de réaménagement de la Porte de la Villette. Déposé par le Groupe des élu. e. s écologistes et citoyens du 19e arrondissement**

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ, BORTOT, MADEC

**M. PILARTZ** présente le vœu déposé par les élus écologistes *(coupures de micro)*. Depuis, un ambitieux programme de réaménagement de la Porte de la Villette est à l'étude. Une partie du périmètre du projet devait former une ZAC, grâce à un montage de la Ville de Paris. Une première série de concertations, ouvertes au public, a été menée et les projets étaient en bonne voie. L'annonce du *non-échange* foncier avec la Préfecture oblige à revoir tous les projets, sur un périmètre plus restreint. Il est nécessaire de relancer rapidement la concertation avec les habitants, pour repartir sur de nouvelles bases. Il s'agit d'élaborer un nouveau projet conforme avec le PLU, qui donnera toute sa place aux mobilités douces et à la végétalisation. Ce nouveau projet doit favoriser le franchissement de la Porte de la Villette, entre les trois communes d'Aubervilliers, Pantin et Paris, et faire la part belle à la verdure, en réduisant l'emprise dédiée à la voiture. Il faut de l'activité, du logement et, surtout, de la verdure. Ce projet doit être désirable et correspondre à la nécessité pour les habitants de se déplacer en sécurité et vivre dans un cadre agréable. Il est essentiel d'associer étroitement à ces concertations, tous les acteurs et habitants des communes limitrophes. L'espoir est d'aboutir rapidement à un projet soutenu par tous.

**M. BORTOT** signale que le groupe communiste votera pour ce vœu. La concertation sur la Porte de la Villette doit continuer. Cependant, si le groupe communiste partage les préoccupations environnementales des collègues écologistes, le groupe communiste estime que l'aménagement

de la Porte de la Villette ne doit pas se réduire à cette seule question. Ainsi, le groupe sera particulièrement attentif aux questions de mobilité et d'usage de la Porte de la Villette, absentes du vœu.

L'histoire de la Porte de la Villette est celle d'un non-aménagement, de structures placées dans ce quartier avec une nature à le refermer. L'enjeu du réaménagement de la Porte de la Villette est de réussir la couture urbaine et réparer ce premier aménagement, qui a séparé les villes de Pantin et d'Aubervilliers de Paris. Pour ce faire, il faut créer des circulations, des lieux de vie et d'activité et des services.

Le groupe communiste votera ce vœu et souhaite rappeler cette dimension.

**M. MADEC** répond et rappelle que la mairie de Paris a l'habitude, depuis 2001, de mener une étroite concertation avec les communes voisines, lorsque les zones d'aménagement sont frontalières. Ce vœu est donc superflu sur ce sujet. En effet, en raison des aléas et du retrait du ministère de l'Intérieur sur les sites proposés, le projet sera revu. Néanmoins, le ministère de l'Intérieur veut réinstaller les services, qui devaient être relogés de l'autre côté du périphérique. La zone ne sera pas restreinte, car le ministère libère l'emprise du garage situé boulevard Macdonald.

L'exécutif municipal ne s'oppose pas au vœu, les habitants du 19e sont très impatients que cette porte, l'une des plus glauques de Paris, soit enfin réaménagée. Les communes d'Aubervilliers et de Pantin participeront à couturer le territoire avec la mairie du 19e.

**M. DAGNAUD** conclut qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à ce vœu ni de le voter. La concertation engagée depuis plus de dix ans doit continuer et, surtout, aboutir. Les concitoyens sont impatients de voir la nouvelle Porte de la Villette prendre forme, sortir de cette situation dégradée, à laquelle ils sont confrontés. Ce projet est porté depuis l'origine avec une vision métropolitaine, intégrant les voisins et amis de Pantin et d'Aubervilliers. Les élus qui ont participé aux réunions publiques organisées, notamment la dernière au mois de juillet, peuvent témoigner que la majorité des personnes présentes étaient des habitants d'Aubervilliers. Donc, la concertation engagée associe largement les points de vue et attentes des communes voisines.
L'exécutif ne participera pas au vote sur ce vœu.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant. e. s : 21 dont 4 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 16 (EELV, Génération.s, LREM, PC) dont 4 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR)
- NPPV : 19 (PEC) dont 3 pouvoirs

**35. V192022073 Vœu relatif aux effectifs et aux missions de la police municipale dans le 19e arrondissement, présenté par Mme Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris 19e**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. AHOUDIAN

**Mme TOUBIANA** présente le vœu déposé par le groupe Changer Paris. Depuis plus d'un an, le Conseil de Paris a voté la création de la police municipale, notamment grâce aux voix des élus du groupe Changer Paris. Dans le 19e, la sécurité était la préoccupation majeure des habitants, car les chiffres de l'insécurité sont mauvais. Il est demandé un point sur la police municipale, et de

communiquer le nombre de policiers municipaux affectés dans le 19e ou qui le seront à l'avenir, les effectifs, les moyens et les locaux.

Le groupe Changer Paris suggère d'étudier la possibilité d'un numéro unique, pour joindre la police municipale, qui serait utile pour les habitants du 19e.

La Ville de Paris a du mal à recruter des policiers municipaux. La question soulevée est celle d'une police qui n'est pas armée, et dissuade les candidats et les bonnes volontés. En effet, affronter des délinquants sans être armés est dangereux pour les policiers.

Enfin, il est demandé si la mairie du 19e envisage une campagne de recrutement.

**M. AHOUDIAN** répond aux points soulevés par le groupe Changer Paris. Il faut rappeler que la Ville de Paris, sur l'ensemble du territoire national, est l'une des villes qui comptent le plus de policiers municipaux. Lorsque le groupe Changer Paris suggère de doter du port d'arme, pour pouvoir recruter davantage, cette réalité ne se vérifie pas malheureusement, au regard de certaines villes, gérées par des amis politiques de Changer Paris.
Une police municipale armée ne règle pas tous les problèmes, et n'attire pas plus de candidats.
Concernant le 19e, la direction territoriale est dotée de 150 agents à ce jour, qui interviennent sur des sujets spécifiques. Ils n'interviennent pas pour des cambriolages ou des braquages. Le rôle de la police municipale n'est pas de se substituer à la police nationale. La police municipale intervient sur des sujets liés à la Ville de Paris et aux incivilités. La direction du 19e est dotée de sept voitures et de 40 vélos pour toute l'équipe. L'équipe est munie de gilets pare-balles, de bâtons de défense et de gaz lacrymogène, pour assurer la sécurité des agents dans le 19e. En sus de ces 150 agents, des unités spécifiques de la mairie centrale, les brigades cyclistes, l'UASA, Unité Assistance aux Sans Abris, peuvent venir les appuyer en renfort, si besoin.

Concernant le numéro de téléphone, le 3975 existe déjà pour joindre la police municipale. Il ne faut pas créer de confusion auprès des concitoyens, la police municipale n'a pas la vocation de remplacer la Police nationale. En cas d'urgence, il est impératif d'appeler le 17.

**M. DAGNAUD** constate que des réponses sont apportées et demande au groupe Changer Paris de ne pas maintenir ce vœu, désormais sans objet.

**Mme TOUBIANA** confirme que le vœu est maintenu, car la question de l'armement de la police municipale, souhaitée, a été posée. Par ailleurs, un numéro unique est souhaité, plus adapté que le 3975.

**M. DAGNAUD** exprime l'avis défavorable de l'exécutif, qui vote contre ce vœu.

La séance est conclue par un hommage et des remerciements à Béatrice JACOB, qui a décidé de ne pas poursuivre son mandat au sein du Conseil d'arrondissement pour des raisons professionnelles. Elle a relevé, avec un réel engagement, les délégations qui lui ont été confiées. Elle restera en tant qu'habitante, une citoyenne engagée et mobilisée aux côtés des habitants du quartier Rosa Parks-Macdonald. Une belle réussite lui est souhaitée au nom de tout le conseil.

Le vœu est rejeté.

- Nombre de votant. e. s : 40 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 (LR)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 34 (PEC, PC, EELV, Génération.s) dont 7 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 1 (LREM)

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22 h 15.

| La Secrétaire de séance | Le Maire du 19e arrondissement |
| --- | --- |
| 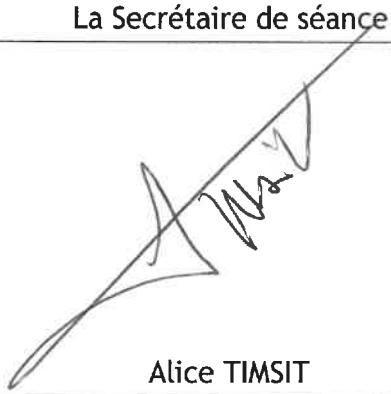 Alice TIMSIT | 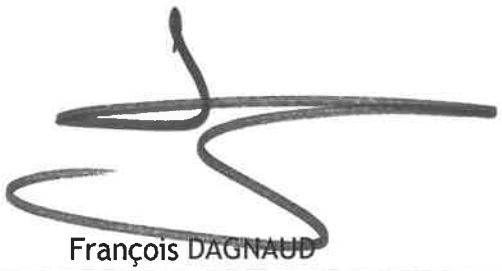 François DAGNAUD |